

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 25

MONTREAL, LUNDI 1er FEVRIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La Floride sur le bras?

Pourquoi tant contrôler les employés et si peu les employeurs?

Jean-Robert Sansfaçon

Depuis la sortie virile de l'ineffable ministre fédéral Bernard Valcourt, tout ce que le pays compte de groupes d'opposition est monté au front. Le régime d'assurance-chômage, pas touche! Qui s'y frotte s'y pique.

Le ministre l'a dit: terminée l'époque où l'on pouvait se payer du bon temps sur le bras de l'assurance-chômage. A partir du premier avril, tout salarié qui quittera volontairement son emploi, ou qui sera congédié pour avoir été trop «tanant», perdra le droit à ses prestations.

La récession est peut-être finie, mais le chômage ne diminuera pas de sitôt. Or, la caisse est à sec. Depuis 1990, le programme ne reçoit plus un sou du gouvernement. Elle doit faire ses frais avec les seules cotisations des salariés et des entreprises.

Ces deux dernières années, les prestations versées aux chômeurs ont grimpé dramatiquement de 14 à 21 milliards de sorte que, malgré la majoration de 31% des primes prélevées sur les salaires, la caisse du programme est aujourd'hui endettée de 5 milliards\$. Pour effacer cette dette, il faudrait dégrèver une hausse immédiate de 50% des primes de tous ceux qui travaillent au pays. Y a-t-il un volontaire dans la salle?

Les fraudes représentent 1% des prestations totales

Devant le désastre, Ottawa se devait d'intervenir. Et il l'a fait. Mais comme toujours, aussi gauchement que possible. En particulier cette mesure dont tout le monde parle et qui exclura du programme tous ceux et celles qui quittent volontairement un emploi, ou qui sont congédiés pour inconduite.

C'est vrai qu'il y a des abus. Tout le monde a connu un voisin, un beau-frère qui s'est payé quelques mois de vacances aux frais de la princesse, ou encore, qui cumule un «emploi» à l'assurance-chômage et un autre au noir. Le phénomène n'est pas propre à ce programme d'aide, on le retrouve aussi parmi les accidentés du travail, les assistés sociaux...

En d'autres mots, des abus, il en existe, tout le monde le sait. Mais on sait aussi que le nombre total de fraudes, toutes catégories confondues, ne dépasse pas 1% des prestations totales. C'est donc pour punir une petite partie seulement de ce 1% de fraudeurs que l'on s'apprête à affamer tous ceux qui décideront de quitter leur emploi, ou qui seront mis à la porte.

Qui n'a donc jamais eu de conflit assez profond avec son patron pour justifier un départ? Tous les patrons ne sont pas des anges, et tous les ouvriers n'ont pas un syndicat pour les protéger. Même un ministre peut vivre un tel drame!

Personne n'accepte que des individus quittent leur emploi sans motifs sérieux. Encore moins quand le chômage est élevé. De là à refuser le droit à quiconque de partir quand la vie devient intenable, ça n'a aucun sens. Qu'on pénalise passe encore, et c'est le cas depuis 1990. Mais qu'on attache tout le monde à sa chaise en lui imposant le fardeau de la preuve en cas de départ, c'est de l'abus de pouvoir aux dépens des petites gens, la proie facile des conservateurs.

D'ailleurs, si on veut parler d'abus, qu'est-ce qu'on attend pour s'attaquer à toutes les combines de ces employeurs qui utilisent l'assurance-chômage pour financer le travail de leurs employés? Pourquoi tant de contrôles imposés aux salariés et si peu aux employeurs?

Au Canada, un patron peut licencier comme et quand il l'entend, aux frais de la caisse d'assurance-chômage. Quand il y a faillite, on comprend, mais quand il s'agit de «rationaliser» les opérations pour économiser quelques millions\$, n'y aurait-il pas lieu de faire payer une partie des coûts de l'assurance-chômage?

On procède à la carte, sans vision.

Si le ministre a pris la décision que l'on connaît, ce n'est pas pour régler le problème des abus. C'est parce qu'il y a à un gros paquet d'argent à récupérer d'un coup.

Quand il faut couper, on sort la hache

Ce n'est pas la première fois qu'Ottawa veut modifier le régime d'assurance-chômage. A leur arrivée au pouvoir, les conservateurs s'étaient bien promis de sabrer dans le système.

En 1986, après une enquête qui avait coûté 6 millions\$, une commission présidée par l'ancien ministre québécois de la Santé, l'économiste Claude Forget, proposait des mesures aussitôt rejetées parce que jugées trop injustes pour certains groupes de travailleurs. Beau gaspillage d'argent et de salive. C'est pourtant à ce moment là, alors que l'économie canadienne prenait du mieux, qu'il aurait fallu agir. Pas sept ans plus tard, en pleine crise et en fin de mandat. Depuis ce temps, on a procédé à la carte, sans vision d'ensemble. Quand il faut couper, on sort la hache; pour la formation de la main d'oeuvre, on crée de toutes pièces des programmes bidons qu'on suspend quand l'argent vient à manquer. Ottawa pilote son 747 les yeux bouchés... Attention à l'atterrissage.

INDEX

Actualités.....A3	Économie.....A5
Actualités classées.....B2	Éditorial.....A6
Agenda culturel.....B7	Entrevue.....A1
Avis publics.....B4	Idées.....A7
Bourse.....A5	Le Monde.....B3
Chronique.....B4	Mots croisés.....B2
Culture.....B8	Les sports.....B6

Météo
Venteux
Détails en B2

L'ENTREVUE

Bob Moran,
l'ami américain
PAGE B-1



ÉDITORIAL

«Narcisse, journaliste»,
la chronique de Lise Bissonnette
PAGE A-6

SPORTS

Le réveil de Leeman,
la victoire du Canadien
PAGE B-6



Y-a-t-il une justice pour les réfugiés?



Ottawa trahirait «l'esprit et la lettre» des conventions internationales dûment signées par Ottawa, selon Sam Ifejika, ex-commissaire aux réfugiés.

Un ex-commissaire accuse Ottawa de gaspillage et d'ingérence

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Un commissaire ontarien qui a démissionné de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) accuse l'organisme fédéral de trahir «l'esprit et la lettre» des conventions internationales dûment signées par Ottawa qui garantissent l'asile aux ex-patriés menacés de persécution.

Après trois ans et demi à la CISR, l'ex-commissaire Sam Ifejika affirme avoir constaté l'érosion de l'indépendance du tribunal administratif, la piètre performance du processus d'examen des dossiers, le non-respect des droits humains fondamentaux, la faible représentation des différentes ethnies, et l'existence

du racisme au sein même de la commission chargée de départager les vrais des faux réfugiés.

Auteur, journaliste, avocat et professeur, l'ex-commissaire, dont la démission en novembre dernier est pratiquement passée inaperçue au Québec, ne croit pas que les amendements législatifs qui entrent en vigueur ce matin au Canada puisse corriger la fâcheuse trajectoire prise par la commission.

Dans un échange de correspondance avec le Conseil privé, portant la mention «confidentiel» et dont LE DEVOIR a reçu copie, l'ex-commissaire accuse en outre le cabinet de couvrir «le gaspillage et la mauvaise gestion» de la CISR

VOIR PAGE A-8: RÉFUGIÉS

Mise en garde de Mulroney aux aspirants trop pressés

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Au cours d'un discours-fléuve à l'ensemble de ses députés, le premier ministre Brian Mulroney a dissipé, à la satisfaction apparente de ses troupes hier, l'incertitude entourant son avenir à la tête du parti d'ici la prochaine élection.

A la toute veille d'une rentrée parlementaire chargée, le premier ministre a réitéré son intention de mener son parti en campagne électorale plus tard cette année.

Mais le principal intéressé continue pour autant à s'en remettre à d'autres pour régler en public tout malentendu sur ses projets. Encore hier, les seuls commentaires de Brian Mulroney ont été pour consommation interne.

Son allocution, qui s'est déroulée à huis clos au terme d'une rencontre de deux jours du caucus conservateur fédéral, a duré plus d'une heure et a consisté pour l'essentiel en un tour d'horizon complet des réalisations du gouvernement depuis son premier mandat en 1984.

En plus des députés et sénateurs, les stratégies électoraux du parti étaient présents pour l'événement.

Selon des sources, Brian Mulroney en a également profité pour mettre en garde ceux qui s'aventureraient à laisser entendre publiquement que son départ serait souhaitable. Le premier ministre aurait en effet prévenu en termes à peine voilés ceux qui voudraient tenir ce genre de discours qu'ils pourraient s'exposer à des sanctions.

«Ce devrait être amplement suffisant pour mettre la

VOIR PAGE A-8: MULRONEY

La Russie s'oppose à toute action militaire contre la Serbie

DAVOS (AFP) — La Russie s'opposera à toute mesure militaire contre la Serbie a déclaré hier à Davos le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine.

Le chef du gouvernement russe qui s'entretenait avec un groupe de journalistes en marge du Forum économique mondial, s'est prononcé «pour une solution du conflit par les voies diplomatiques».

Il s'est refusé à spéculer sur les intentions prêtées à l'administration Clinton d'intervenir plus fermement dans le conflit bosniaque en ajoutant que le président Boris Eltsine rencontrerait «très bientôt» son homologue américain et discuterait de la situation dans l'ex-Yougoslavie.

Aux journalistes qui lui demandaient s'il était opposé à toute action militaire contre la Serbie, M. Tchernomyrdine a répondu: «oui naturellement».

De son côté M. Andreï Fedorov, conseiller diplomatique du vice-président russe Alexandre Routskoï, qui est également présent à Davos, s'est déclaré certain qu'une action des forces de l'OTAN contre la Serbie aurait des «répercussions très négatives auprès du gouvernement, du Parlement et du peuple russe» en raison des liens historiques liant les deux nations.

Il a rappelé qu'une large majorité du Parlement russe soutenait la Serbie et était prêt à «laisser y partir des milliers et des milliers de volontaires».

VOIR PAGE A-8: SERBIE

Système public de santé

La tentation du ticket modérateur démange Québec

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUEBEC

Bien que la loi fédérale l'interdise pour l'instant, Québec s'intéresse à l'imposition de tarifs ou de tickets modérateurs aux usagers du système public de santé. Dans un document sur les finances publiques daté du 22 janvier 1993, le gouvernement présente l'usage de la tarification comme l'un des moyens intéressants pour éviter d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables tout en lui permettant de réduire ses dépenses. Plusieurs pays à travers le monde imposent des tarifs ou des tickets modérateurs aux usagers de systèmes publics de santé, montre ce document réalisé par le ministère de la Santé.

Les gouvernements de dix des seize pays étudiés imposent des frais aux usagers pour les services médicaux et pour les services ambulatoires offerts en établissements. Onze pays sur 16 imposent des frais pour les services hospitaliers.

Ce relevé circule ces jours-ci au Conseil du Trésor où

l'on se prépare à ouvrir, demain à Québec, une consultation sur les finances publiques.

LE DEVOIR a obtenu copie de ce relevé des mains du président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, lors d'une entrevue à ce sujet la semaine dernière. Le ministre voulait montrer comment on peut faire participer des usagers au financement des services tout en conservant un régime public de santé.

Le gouvernement du Québec ne peut donc pas, à cause de la loi fédérale qui l'interdit, imposer de frais modérateurs aux usagers du système de santé. Mais la tentation le démange et rien n'indique qu'il s'en privera, dès qu'Ottawa changera la loi.

Dans le document de consultation *Vivre selon nos moyens*, Québec écrit d'ailleurs qu'il «apparaît légitime de demander au gouvernement fédéral de ne plus assortir ses transferts aux provinces de formes qui limitent le plein exercice de leurs responsabilités».

Le relevé provenant du Service des politiques de financement du ministère de la Santé énumère les différentes formules retenues par différents pays.

Pour les frais médicaux, les gouvernements font payer en général un pourcentage des coûts, qui varie entre 5 et 25%. Quelques-uns ont établi un plafond au-delà duquel l'usager ne paie plus, ou qu'en deça d'un certain revenu, les services sont gratuits.

L'Australie, par exemple, fait payer aux usagers 15% des coûts de chaque consultation en cabinet privé, 25% des coûts en clinique externe, pour un maximum annuel de 145\$.

La Suède demande 14\$ par consultation médicale, avec un plafond de 210\$ par an. La France demande 25% des coûts de chaque consultation, sans limite. La Belgique a établi deux pourcentages: 15% pour les faibles revenus; 25% pour les autres.

En Italie, l'usager ne paie rien pour consulter son médecin de famille ou tout omnipraticien, mais verse 14,70\$ par consultation chez un spécialiste.

Au Japon, l'usager assume 20% des frais de consultation jusqu'à un maximum de 475\$ pour chacun des trois

VOIR PAGE A-8: SANTÉ

◆ FONDÉ EN 1910 ◆

LE DEVOIR

EN VENTE PARTOUT

MONTRÉAL, FÉVRIER 1993

65c + TPS + TVQ

**Mulroney
s'en va
Mulroney
s'en vient,
Le Devoir
reste.**

Le Devoir. La nouvelle nouvelle.

• LES ACTUALITÉS •

Parizeau se défend bien d'être raciste

Le chef péquiste évoque à nouveau la possibilité que le Québec accède à la souveraineté sans l'appui des non-francophones

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Quoique que laissent entendre ses détracteurs, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, se défend bien d'être raciste.

À l'occasion de sa première sortie publique depuis le conseil national du PQ du week-end dernier à Québec, le chef péquiste a évoqué à nouveau hier, au cours d'une assemblée partisane dans Rosemont, la possibilité que le Québec accède à la souveraineté sans l'appui des non-francophones.

«Je trouve odieux qu'on ait cherché à me faire passer pour raciste ou propagateur de conflits ethniques. À mon âge, si c'était vrai, ça ferait longtemps que cela se saurait», a ironisé le chef péquiste qui considère avoir été bien cité, mais mal interprété.

«J'ai passé une très curieuse semaine où je me suis fait dire: c'est vrai ce que vous dites, mais faut pas le dire. Dire ce qu'on pense, calmement et pas méchamment, provoque des hurlements extraordinaires, a com-

menté M. Parizeau. C'est comme si'il ne fallait pas dire ce qu'on pense quand on est politicien.»

«Mes adversaires m'ont dit que j'ai raison; je ne peux quand même pas dire maintenant que j'ai tort. Ce qui s'est produit depuis quelques jours, ce sont des exagérations verbales, dans certains cas délirantes, qui sont devenues l'objet d'accusations invraisemblables de la part de certains commentateurs. C'est quand même inouï les injures que j'ai reçues.»

Afin de tirer de l'incident les leçons qui s'imposent, le chef de l'opposition a accepté de rencontrer mercredi prochain une dizaine de représentants des milieux ethniques. Il a toutefois exigé que cette séance se déroule en présence des journalistes en espérant éclaircir les choses une fois pour toutes.

Hier, s'il a soigneusement évité de heurter la presse, tout en écorchant au passage certains commentateurs, M. Parizeau a dit ne pas avoir digéré le communiqué, «émis du Caire, ma chère», par le ministre québécois des Affaires internationales, M. John Ciaccia.

Dans le cadre d'une visite officielle en Égypte, M.

Ciaccia avait fait valoir que les propos de M. Parizeau créaient tout un émoi au Moyen-Orient.

Vérification faite, M. Parizeau affirme que seul l'*Egyptian Gazette* a fait écho à ses déclarations en publiant la dépêche, autrement plus nuancée, de la correspondante montréalaise de l'agence Reuter.

«Rien n'autorise un ministre à faire un faux et à mentir, a-t-il lancé hier. Un ministre ne doit pas mentir; c'est pas beau. Il est pris la main dans le sac avec un texte qui, par rapport au journal qu'il cite, est un texte mensonger.»

M. Parizeau n'a pas voulu en dire plus sur les récentes déclarations de l'écrivain Mordecai Richler invitant les jeunes Juifs à quitter le Québec.

«Monsieur qui?» a d'abord raillé M. Parizeau. «Il ne faut pas s'attendre à d'autre chose de lui. Cela fait des années que cela dure.»

Parmi la députation péquiste qui s'était déplacée hier pour assister à l'assemblée d'investiture dans Rosemont, plusieurs ont jugé bon de manifester leur appui au chef secoué par la tourmente des derniers jours.

«C'est déplorabile, de dire le leader en Chambre Guy Chevrette. S'il y a un parti qui a pris fait et cause pour les communautés ethniques, c'est bien le PQ. Mais nous n'avons jamais eu le retour d'ascenseur.»

Défait aux dernières élections, l'ex-député Gilbert Paquette fut ministre de la Science et de la Technologie sous René Lévesque, a longuement rappelé l'adoption par le PQ de la première politique québécoise à l'égard des communautés et de la Charte des droits destinée notamment à mettre fin à la discrimination dans l'emploi.

«Nous n'avons rien à attendre en terme de votes, mais nous l'avons fait par principe. C'est maintenant à elles (les communautés) de rejoindre la majorité francophone.»

Hier, le PQ de Rosemont a proclamé par acclamation la candidate Rita Dionne-Marsolais, consultante dans les milieux d'affaires et ex-députée générale du Québec à New York. Une personnalité ministrable, a fait valoir Guy Chevrette, mais qui entend défendre aussi les intérêts de son comté. «Rosemont, dit-elle, c'est le vrai monde.»

Le PQ dit avoir tous les atouts pour faire l'indépendance le 24 juin 1995

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Sondage en poche, question référendaire en mains, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau entrevoit toujours dans sa boue de cristal le grand soir de l'indépendance pour le 24 juin 1995.

Participant hier à l'assemblée d'investiture du parti dans Rosemont, M. Parizeau a évoqué de nouveau le scénario des trois prochaines années «qui s'annoncent comme les plus belles de notre vie».

Nul doute dans la tête de l'homme «d'avoir la souveraineté au Québec d'ici deux ans et demi», à temps en tout cas pour la Fête nationale des Québécois.

«On est sur le bord; cela s'en vient», a-t-il lancé hier devant environ 200 partisans réunis au Collège de Rosemont, reprenant presque mot à mot la chanson-thème de la campagne de financement du parti.

Premier d'une série de trois rendez-vous des Québécois avec l'histoire, 1993 marquera à coup sûr pour le chef péquiste l'entrée aux Communes d'une députation majoritairement composée de représentants du Bloc québécois «qui ne défendront que les intérêts des Québécois».

«Dans sa totalité, le PQ doit appuyer les gens du Bloc», a lancé hier M. Parizeau.

Offrant aux péquistes rosemontais l'occasion de donner un sens pratique à cette nouvelle alliance, le Bloc populaire sollicitait hier les contributions financières et avait dépêché sur place pour l'occasion ses députés vedettes Benoît Tremblay et Gilles Dupeppe.

Fort des derniers sondages qui le donnent bon premier, M. Parizeau a estimé hier que 1994 ramènerait au pouvoir le Parti québécois.

Samedi dernier, un sondage CROP-TVA-La Presse plaçait le PQ en tête du peloton avec 48 % des intentions de vote, devant le Parti libéral (41%), le Nouveau Parti démocratique (5%) et le Parti Égalité (5%).

«Je ne commente pas les sondages, a-t-il dit hier, parce qu'on va encore me dire que je fais du triomphalisme. Ceci dit, il n'était pas mauvais.»

Confiant de ses chances de l'emporter lors des prochaines élections provinciales qu'il entrevoit tardives, M. Parizeau évoque déjà le lancement de la campagne référendaire en avril 1995.

«Si on est prêt en avril, pourquoi pas le 24 juin 1995?»

Sans vouloir s'engager à en respecter en toutes lettres le libellé, le chef péquiste dit même avoir déjà en poche sa question: «Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne un pays souverain?»

«Au risque de me faire encore reprocher d'avoir l'air d'un professeur d'université», M. Parizeau a plaidé hier en bon pédagogue en faveur d'un Québec souverain ouvert aux grands marchés, qui évite les pièges du protectionnisme et qui utilise le dollar canadien comme monnaie nationale.

Cette décision nous appartient puisque nous sommes propriétaires du quart des dollars canadiens, soit un peu plus de 100 milliards \$. Il n'en tient qu'à nous de décider.»

Interrogé hier sur la publication d'une enquête du quotidien *The Gazette* sur le transfuge Richard Holden, M. Parizeau s'est refusé à tout commentaire en indiquant qu'il attend d'abord le résultat d'une rencontre de M. Holden avec le whip du parti.

«Pour le moment, il n'y a là qu'une charge terrible lancée contre M. Holden dans un journal. Cela n'a pas de bon sens d'en tirer des conclusions.»

La charrue passe, le cheval hennit !



PHOTO ROBERT SKINNER

PENDANT que Calgary et Edmonton connaissaient hier des températures printanières de 16 et 12°C, le Québec a été surpris par une substantielle bordée de neige accompagnée d'un froid rigoureux qui n'ont toutefois pas découragé ce caléchier de la rue de la Couronne. Le cheval, lui, a émis un hennissement qui semblait vouloir dire qu'il aurait aimé mieux se trouver dans son écurie que sur la rue de la Commune à attendre des touristes qui se faisaient rares.

Deux pêcheurs sont toujours recherchés en Nouvelle-Écosse

Edimbourg, Nouvelle-Écosse (PC) — Des avions et des navires ont patrouillé de long en large, hier, les eaux glaciales de l'Atlantique au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse à la recherche des deux hommes manquant encore à l'appel, suite au naufrage d'un bateau de pêche.

Au moins trois hommes ont trouvé la mort tandis que 11 survivants ont été recueillis des eaux à quelque 110 km au sud de l'île du Cap de Sable.

«Je ne me sentirais pas entièrement rassuré tant que je ne le verrai pas», a lancé Grace Clark, 20 ans, dont le père, Léonard, fait partie des survivants, a-t-on rapporté.

Sa mère, Louise Clark, a passé une nuit d'angoisse à attendre des nouvelles de son mari, un homme de 42 ans originaire de Victoria, à Terre-Neuve.

«Je savais qu'il allait s'en tirer», a-t-elle dit. «C'est sa façon d'être: c'est un homme qui tient à la vie, c'est un vrai dur.»

Le 'Cape Aspy', un chalutier de la compagnie National Sea Products, avait quitté le port de Lunenburg samedi pour une pêche aux pétoncles d'une dizaine de jours. Le navire a coulé peu après minuit mais les responsables des secours n'ont pu déterminer les causes du naufrage.

Leur porte-parole, le lieutenant-commandant Jeff Agnew a affirmé qu'aucun appel de détresse n'avait été reçu en provenance du bateau bien qu'une radio-balise d'urgence

se soit fait entendre.

Les familles des naufragés et les équipes de secours ont avancé que la superstructure du navire était alourdie la glace ce qui en a provoqué le chavirement.

Les vagues atteignaient moins d'un mètre et les vents soufflaient à moins d'un kmh.

Un bateau de pêche est allé porter secours à trois rescapés qui se trouvaient à bord d'un canot de sauvetage, après avoir aperçu des fusées éclairantes.

Ce sauvetage est survenu environ trois heures après le naufrage, a dit le commandant Agnew.

Presque au même moment, les huit autres survivants, tous vêtus d'une combinaison isothermique, ont été retirés des eaux.

«Ils ont quelques contusions et quelques ecchymoses - et ils ont surtout froid», a déclaré l'officier de marine à Halifax.

Le lieutenant-commandant Agnew a identifié les pêcheurs manquants comme étant le capitaine du bateau, Albert Eisner et un membre d'équipage, Charles Hancock. Les trois hommes retrouvés morts sont Phillip Smeltzer, Kenneth Purdy et Carmen Laffin.

Les membres de l'équipage du Cape Aspy vivaient tous à proximité de Lunenburg, un pittoresque hameau de pêche, situé à quelque 70 km au sud-ouest d'Halifax.

Les survivants se trouvaient à bord de deux bateaux de pêche ap-

partenant à la compagnie Clearwater Atlantic Seafoods, le T.K. Pierce et le Ernest E. Pierce. Les deux navires se dirigeaient hier vers Lunenburg mais on prévoyait qu'ils arriveraient bien après minuit.

Environnement Canada avait émis un avertissement de gel pour la région durant la fin de semaine, et certains équipages ont déclaré que le pont de leur navire était couvert de glace. La température de l'eau était de 3 degrés C., a-t-on rapporté.

«Je pense que leur bateau était complètement couvert de glace», a affirmé Louise Clark, ajoutant que les membres d'équipage hésitent à partir en mer à cette époque de l'année à cause des risques de gel.

Le Cape Aspy a aussi éprouvé des ennuis mécaniques la semaine dernière alors qu'il était amarré au port de Lunenburg, a confié un employé du port.

Son moteur coincé en marche arrière, le bateau a appareillé, sans personne pour le piloter, a raconté Donnie Hanmans, un débardeur qui s'occupe de vider la cargaison des bateaux de pêche.

Ce n'est qu'en amarrant rapidement le navire au quai qu'un désastre a pu être évité, a ajouté Hanmans, âgé de 17 ans, qui s'est dit bouleversé par le naufrage.

«Je suis abasourdi, je les respectais tous», a-t-il déclaré. «Je ne pense qu'on puisse jamais accepter un tel événement.»

Les ambulanciers se plient aux exigences des services essentiels

CATHERINE LECONTE
LE DEVOIR

La loi 160 sur le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé a donné hier une nouvelle preuve de son pouvoir d'intimidation des syndicats: menacés de ses foudres, quelque 700 membres du RETAQ (Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec), réunis en fin de semaine en assemblée provinciale à Val-Morin, ont renoncé aux moyens de pression qu'ils avaient adoptés 15 jours plus tôt afin de forcer l'ouverture de négociations sur leur convention collective.

Environ 200 d'entre eux — certains accompagnés de femmes et enfants — ont ensuite bravé la tempête de neige pour venir, en début d'après-midi, manifester leur mécontentement devant le bureau montréalais du premier ministre Bourassa, au siège social d'Hydro-Québec.

La loi 160 et le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, ont été copieusement hués, autour d'un cercueil symbolisant le «deuil» des ambulanciers québécois dont le gouvernement cherche à «enterrer le droit de négocier», selon l'expression d'un vice-président de la CSN, Roger Valois. Le président de la Fédération des affaires sociales, Sylvio Robinson, était lui aussi venu soutenir les manifestants et leur faire miroiter le jour «peut-être pas si lointain» où le mouvement syndical fera «sauter» cette loi tant honnie.

«Baroud d'honneur», a estimé pour sa part Pierre Lamarche, p-dg d'Urgences Santé, la corporation publique qui assure les services ambulanciers à Montréal et emploie près de la moitié des techniciens ambulanciers du Québec.

En entrevue, M. Lamarche a déploré le ton «excessif» et «misérabiliste» avec lequel les leaders syndicaux ont dénoncé les menaces patronales qui les ont contraints à rendre les armes. «C'est une chance qu'il y ait des lois efficaces, a-t-il dit, parce que les moyens de pression qu'ils utilisaient étaient illégaux en vertu du code du travail, de la loi sur les services essentiels, de la loi sur les services de santé et services sociaux et même du code criminel.»

Le 15 janvier, le RETAQ avait décidé que ses membres ne transmettraient plus à l'employeur les formulaires administratifs qui doivent être remplis à chaque transport ambulancier et qui en permettent la facturation. L'idée, a expliqué le président du RETAQ, Mario Cotton, était de forcer l'employeur à «venir chercher les formulaires à la table de négociations».

Après six jours au cours desquels cette consigne a été largement suivie, Urgences Santé a menacé le syndicat, conformément aux sanctions prévues par la loi 160, de cesser de percevoir la cotisation syndicale sur les salaires et ce pour une durée de 12 semaines pour chaque journée de perturbation. Couper la perspective de se voir ainsi couper les vivres pendant 72 semaines, le RETAQ a mis fin au mouvement le 22 janvier et restitué les formulaires retenus jusqu'alors.

M. Lamarche estime qu'il y a «symétrie» entre le moyen de pression syndical et la menace de représailles patronale qui, souligne-t-il, ne touchait pas les salariés mais seulement le syndicat dans son fonctionnement. Il affirme d'ailleurs qu'une «très forte majorité des salariés n'ont exercé les moyens de pression que parce qu'ils n'avaient pas le choix de ne pas le faire», car ils auraient subi de la part de certains éléments syndicaux des mesures d'intimidation telles que voitures égratignées, pneus lacérés, etc.

Contraint de restituer les formulaires, le RETAQ ne jette pas l'éponge pour autant mais va recourir à d'autres méthodes, a indiqué hier son président.

Mario Cotton a annoncé une prochaine «campagne de dénonciation de toutes les carences du système de transport ambulancier et de tous les tours de passe-passe des propriétaires de flottes d'ambulances». Il prévoit une série de conférences de presse dans toutes les régions pour «sortir les dossiers noirs» et promet de désigner nommément certains propriétaires privés d'ambulances qui selon lui, feraient passer leurs convenances personnelles avant la santé de leurs concitoyens.

«Le gouvernement s'en va en élection, a-t-il dit. S'il n'est pas capable de gérer le système ambulancier comme du monde, la population en sera au moins informée.»

Le RETAQ est sans contrat de travail depuis près d'un an et demi. Mais la direction d'Urgences Santé estime que ses salariés sont cou-

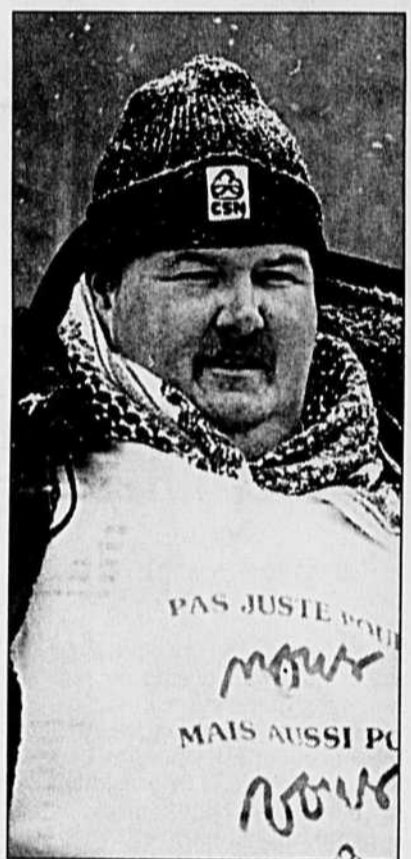


PHOTO ROBERT SKINNER

Le président du RETAQ, Mario Cotton

verts par l'entente survenue l'an dernier entre le gouvernement et les centrales syndicales sur le gel des conventions collectives du secteur public.

Selon M. Lamarche, aux termes de cette entente, concrétisée en juin dernier par la loi 37, les techniciens ambulanciers ont eu droit à une augmentation salariale de 3% en juillet dernier et devraient — s'ils se résignent à signer la prolongation de leur contrat jusqu'au 30 juin 1993 — recevoir une nouvelle augmentation de 1% en avril prochain.

Le p-dg d'Urgences Santé se dit persuadé que «la grande majorité des techniciens ambulanciers trouvent que leurs conditions sont acceptables et sont prêts à travailler avec nous à l'amélioration des services».

A cet égard, leurs revendications sur l'amélioration de leur formation et de leurs équipements peuvent s'ouvrir en tout temps et la partie patronale a fait des ouvertures en ce sens dès l'été dernier, affirme-t-il. La loi 37 autorise en effet employeurs et salariés à négocier des «aménagements locaux» aux conditions de travail, à condition que cela ne modifie ni les salaires ni l'enveloppe globale des coûts d'exploitation du système de transport ambulancier.

De son côté, le RETAQ soutient que «jusqu'à présent, les employeurs, avec l'appui du gouvernement, ont refusé toute forme de négociation», alors même que les revendications syndicales «ne visent pas les salaires, mais l'amélioration des services».

• LES ACTUALITÉS •

Le BAPE se met à l'écoute des récriminations contre le projet de harnachement de la Sainte-Marguerite

ANDRÉ BELLEMARE
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — C'est dans un climat pas très favorable que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) entreprend demain soir à Sept-Îles la première partie des consultations publiques sur le projet de harnachement de la rivière Sainte-Marguerite (SM-3).

Les autochtones (Montagnais) et plusieurs Blancs s'opposent à la construction d'une centrale hydroélectrique sur cette rivière, quelque part entre Sept-Îles et Port-Cartier. C'est pourquoi ils ont déposé une demande d'audiences publiques sur les impacts sur l'environnement de ce projet.

Ces personnes expliqueront les motifs de leur requête à la première séance et Hydro-Québec présentera son projet et les éléments importants de son étude d'impact.

Par la suite, les gens du public et les membres de la commission du BAPE pourront poser des questions aux

porte-parole d'Hydro-Québec.

En somme, le débat qui s'amorce soulèvera deux aspects fondamentaux soulevés par les contestataires et auxquels on tentera de répondre: d'une part, la construction d'un barrage remet en question la survie du saumon de la rivière Moisie et, d'autre part, le projet devra être réalisé sur un territoire qui fait l'objet de revendications depuis 12 ans par les Attikamek-Montagnais.

Les séances, qui seront retransmises sur les ondes de la télévision par câble dans les autres régions au Québec, seront présidées par M. André Delisle, vice-président du BAPE.

Celui-ci a été mandaté par le gouvernement québécois de tenir une enquête à la suite des demandes formulées par 20 groupes, organismes et regroupements de citoyens. Le gouvernement du Canada est également de la partie et il a fourni une aide financière de 175 000 \$ aux groupes et particuliers désireux de participer à l'examen conjoint de ce projet.

Conformément à une entente entre les gouvernement d'Ottawa et du Québec, les audiences publiques comprennent l'examen des effets du projet sur l'environnement et les répercussions sociales directement liées à ces effets concernant les sujets de compétence fédérale.

La commission du BAPE inclut donc un membre proposé par le ministre canadien de l'Environnement, Jean Charest.

Le projet d'aménagement hydroélectrique prévoit le détournement des rivières Carheil et aux Pékans, toutes deux tributaires de la rivière Moisie qui se jette elle-même dans le Saint-Laurent à la hauteur de Sept-Îles. Or, le détournement des deux rivières comporterait de grands risques pour la survie du saumon de la rivière Moisie, selon la Coalition des amis de la Moisie. Cette rivière est considérée comme une des plus riches au monde en saumons.

Cet organisme de sauvegarde du saumon et de la rivière Moisie promettait déjà à l'été 1991 de mener une lutte féroce au projet d'Hydro-Québec s'il n'était pas mo-

difié. Pour la Coalition, c'est bien simple: le projet de la Sainte-Marguerite doit être plus modeste, sans détournement.

De leur côté, les quelque 2500 Innu de la réserve Uashat-Malioténam (Montagnais) voient aussi d'un mauvais oeil le projet hydroélectrique puisque le territoire touché fait justement l'objet d'une revendication territoriale depuis 12 ans.

Les autochtones estiment que l'aspect social des impacts du complexe est négligé et le chef René Simon a déjà indiqué que les Montagnais pourraient bien s'adresser aux tribunaux advenant que le BAPE donne son aval au projet.

Ce dernier est d'une valeur de quelque 3 milliards \$ et d'une puissance prévue de 820 mégawatts environ grâce à un réservoir de 350 kilomètres carrés.

Le BAPE aura ensuite près de quatre mois pour décider du sort du projet de Sainte-Marguerite puisqu'il doit remettre son rapport le 18 mai aux gouvernements du Québec et d'Ottawa.



La cathédrale Marie-Reine-du-Monde était remplie de personnalités venues rendre un dernier hommage à Jeanne Sauvé, samedi après-midi.

Pompes et simplicité aux funérailles de Jeanne Sauvé

D'APRÈS LA PRESSE
CANADIENNE

Les Canadiens, qui avec simplicité, qui avec cérémonie, ont fait leurs derniers adieux, samedi, à Mme Jeanne Sauvé, la première femme à occuper les fonctions de gouverneur général et de présidente de la Chambre des communes.

Mme Sauvé est morte à Montréal mardi dernier, à l'âge de 70 ans. Elle laisse dans le deuil son fils unique Jean-François. Son époux Maurice, un ancien ministre du cabinet Pearson, est décédé en avril 1992.

Devant la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, écrasée par les grilles de la ville de Montréal, une garde d'honneur, composée d'une centaine de membres du Royal 22e Régiment, des Canadian Grenadier Guards et de la garde à pied du gouverneur général, sa-

lual l'arrivée des dignitaires canadiens et étrangers.

A l'arrivée du corbillard, une salve de 21 coups de canon a retenti au loin, alors que deux chasseurs CF-18 fendaient le ciel général pour saluer l'ex-gouverneur général.

Toute la classe politique canadienne, québécoise et montréalaise assistait à ces funérailles d'Etat: le premier ministre Robert Bourassa, le chef de l'opposition Jacques Parizeau, l'ex-gouverneur Ed Schreyer et plusieurs députés et ministres de Québec et d'Ottawa. L'ex-premier ministre Pierre Trudeau, qui avait nommé Mme Sauvé à la présidence des Communes et à Rideau Hall, était retenu en Amérique du Sud.

Mais il y avait également des citoyens «ordinaires» venus assister à l'arrivée du corps et entendre la messe célébrée par l'archevêque de Montréal, Jean-Claude Turcotte.

L'heure est à la remise en question de certains acquis du contrat social

PIERRE APRIL
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Les audiences publiques de la Commission parlementaire du budget et de l'administration sur les finances publiques qui débiteront les prochains jours ressortiront les difficultés de rallier le monde politique, les syndicats et les principaux intervenants sociaux derrière un projet ou des objectifs économiques proposant aux Québécois de se serrer davantage la ceinture afin «de vivre selon nos moyens».

Le consensus sera d'autant plus difficile à réaliser que, déjà, le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, et le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, ont choisi les éléments de solutions, en insistant sur la nécessité de scruter, entre autres, certains acquis du contrat social québécois.

«C'est clair que depuis plusieurs années, a expliqué M. Levesque, nous avons vécu au-delà de nos moyens, que ce soit parce que nous avons eu trop de programmes ou que nous avons trop emprunté ou parce que le gouvernement fédéral a

changé les règles du jeu.»

Pour M. Johnson, le contrat social doit être sérieusement revu et corrigé. «C'est une question d'équilibre, a-t-il insisté, et je veux tout de suite indiquer qu'il y a certains gros blocs qu'il ne faudra pas négliger.»

Les programmes de santé, l'éducation et l'enseignement supérieur sont visés.

«Si on veut maintenir l'équilibre, a soutenu M. Johnson, et qu'on admet qu'on n'a pas les moyens de tout maintenir au même taux de croissance, on devra doser les compressions nécessaires dans chacun des éléments de dépenses.»

À la veille de cette commission parlementaire qui entendra les auteurs de 74 mémoires en moins de 15 jours, le gouvernement a clairement fait son nid.

Récemment, le monde syndical n'a pas cessé de réclamer une réforme du régime fiscal. Pourtant, le document interministériel, la seule base de discussion, selon M. Johnson, souligne qu'il n'apparaît pas opportun d'envisager des réformes en profondeur à ce chapitre.

Le contrat proposé parle de révi-

sion du contenu des programmes dans la santé et les services sociaux. Pourquoi est-il interdit d'agir sur la gratuité complète ou l'universalité.

La définition des services de base peut être révisée et une contribution modeste du consommateur envisagée, ont proposé les ministres Johnson et Levesque.

Dans le domaine de l'éducation, les suggestions vont de l'augmentation de la tâche des enseignants à un transfert de responsabilité vers les commissions scolaires et à l'imposition de frais de scolarité.

Au chapitre de la sécurité du revenu, l'aide aux plus démunis devra être accompagnée «d'une obligation de plus en plus exigeante pour les bénéficiaires aptes au travail».

On va même jusqu'à proposer un réexamen systématique des programmes d'aide aux entreprises «spécialement dans le secteur agricole».

«Il faudra le faire non seulement pour réaliser des économies, ont souligné les deux ministres, mais aussi pour préparer nos entreprises aux futures règles commerciales du GATT et de l'accord de libre-échan-

ge nord-américain.»

M. Johnson a insisté sur la nécessité de maintenir le cap d'une réduction des effectifs de la fonction publique de 10 pour cent d'ici mars 1997.

Il a aussi parlé d'un écart de rémunération de 1,4 milliard \$ favorisant le secteur public comparé au privé et de bénéfices marginaux onéreux qu'il faudra revoir à la baisse.

Les dépenses devront être réduites de 1,6 milliard \$ en 1993-1994 et de 7,2 milliards \$ d'ici 1997-1998.

La croissance des dépenses de programme devra aussi être limitée à un pour cent par année.

«Les choix vont de toute évidence s'avérer exigeants aussi bien pour le gouvernement et l'administration publique, ont soutenu M. Levesque et Johnson, que pour les citoyens et les divers groupes de la société.»

Le premier groupe à se présenter, demain, devant la Commission sera composé des présidents réunis de la CSN, de la FTQ et de la CEQ qui auront trois heures pour démontrer si un consensus autour de ces objectifs gouvernementaux est possible.

Lucienne Robillard entend maintenir le plan sur la réussite scolaire

MARIO GILBERT
DE LA PRESSE CANADIENNE

Montréal — La nouvelle ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, entend tout mettre en oeuvre pour que le plan sur la réussite scolaire de son prédécesseur Michel Pagé demeure en place et bénéficie encore cette année de crédits gouvernementaux.

C'est l'assurance qu'a donnée la ministre, hier à Montréal, au conseil d'administration de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), qu'elle recontraîtrait pour la première fois depuis que le premier ministre Robert Bourassa lui a confié le portefeuille de l'Éducation, qui vient s'ajouter à celui de la Science et de la Technologie.

«Le plan de réussite scolaire 'Chacun ses devoirs', je le partage, il va se poursuivre», a promis Mme Robillard, sans vouloir s'avancer sur le montant des crédits qui y seront rattachés cette année. «J'espère que ce sera autant que l'an passé» (43 millions \$), a-t-elle dit en conférence de presse à l'issue de la rencontre avec les représentants de la FCSQ.

«L'éducation est redevenue une priorité au gouvernement du Québec, a-t-elle dit. Je suis très respectueuse des responsabilités de cha-

cun des ministres du cabinet mais la voix de la ministre de l'Éducation va se faire entendre.»

Les 32 membres du conseil d'administration de la FCSQ, représentant toutes les régions du Québec, ont fait part à la ministre de leurs interrogations et de leurs suggestions pour améliorer l'enseignement primaire et secondaire.

Et c'est le dossier de la formation professionnelle qui a le plus retenu l'attention des commissaires d'écoles, a indiqué après la rencontre la présidente de la FCSQ, Diane Drouin. «Il faut revaloriser la formation professionnelle au secondaire, y amener plus de jeunes et offrir plus de services», a indiqué Mme Drouin.

Un souhait que partage tout à fait la ministre Robillard, qui se demande pourquoi il existe autant de doublons entre le secondaire et le collégial. «On ne peut se permettre au Québec d'avoir des duplications en formation professionnelle dans certaines régions», a-t-elle dit.

La ministre a aussi souhaité que les parents ne soient pas gênés d'encourager leurs enfants à devenir «plombers, électriciens ou techniciens en réfrigération». «Il faut y attirer plus de jeunes», a-t-elle dit.

La FCSQ n'a pas manqué non plus

de réclamer encore une fois une plus grande marge de manoeuvre pour les commissions scolaires et une réorganisation de la fiscalité, pour ne pas hausser par le fait même les taxes scolaires.

La-dessus, Mme Robillard s'est fait plus prudente: une commission parlementaire, à laquelle participera d'ailleurs la FCSQ, sera bientôt consacrée à la réforme de la fiscalité.

«La population participe très peu à la vie démocratique des commissions scolaires», a-t-elle déploré. «Les citoyens devront être plus conscients des responsabilités de leurs commissaires.»

Chrétien pourrait nommer des candidates dans six comtés

OTTAWA (PC) — Le chef libéral Jean Chrétien a laissé entendre dimanche qu'il pourrait utiliser son pouvoir pour court-circuiter le processus d'investiture et nommer lui-même des candidates dans au moins une demi-douzaine de circonscriptions.

M. Chrétien, qui s'adressait aux membres du comité national des élections, a indiqué qu'il était satisfait de la préparation du parti en vue du prochain scrutin: environ la moitié des 295 candidats libéraux ont été choisis.

Mais le chef libéral a constaté que l'objectif du parti de présenter 25 pour cent de candidats féminins n'a pas été atteint, et qu'il pourrait outrepasser le processus habituel pour nommer un plus grand nombre de femmes.

«Nous n'avons pas réalisé notre objectif d'avoir 25 pour cent de femmes», a-t-il déclaré à l'assemblée, composée de députés, de sénateurs et de représentants des provinces et

de territoires. La ministre et les représentants de la FCSQ se sont aussi entendus pour examiner différentes façons d'offrir aux étudiants de quatrième et cinquième secondaires la possibilité de faire le saut immédiatement à une forme de secteur professionnel, histoire d'enrayer une partie du décrochage.

Quant au délicat dossier de l'école privée, les deux camps restent sur leur position: la ministre maintient que le gouvernement libéral souhaite une saine cohabitation, alors que la FCSQ s'objecte aux subventions accordées par Québec aux écoles privées.

«Nous devons donc faire quelque chose (...). Ce sera de la discrimination positive.»

M. Chrétien a ajouté qu'il pourrait nommer jusqu'à six candidates. Mais lorsqu'on lui a demandé s'il se servirait du principe d'équilibre entre les sexes pour justifier des nominations dans des circonscriptions de Toronto dominées par une faction du parti opposée à l'avortement, M. Chrétien n'a pas voulu répondre.

«Pas de commentaires à l'heure actuelle sur ces problèmes... Au moment opportun.»

A l'assemblée annuelle du parti il y a un an, les députés ont accepté, par une forte majorité, de donner le pouvoir à leur chef de nommer des candidats.

Cette proposition visait à mettre de l'ordre dans les mises en candidature à Toronto, en empêchant les libéraux pro-vie de remporter les circonscriptions sur la seule question de l'avortement. autre objectif consistait à augmenter le nombre de femmes figurant sur la liste des candidats libéraux.

Camp D'été

Stanstead College

SÉJOUR LINGUISTIQUE EN ANGLAIS 93

OÙ VOS ENFANTS APPRENDRONT-ILS L'ANGLAIS?
Stanstead College offre un stage d'anglais de quatre semaines du 4 au 31 juillet dans les Cantons de l'Est, près de la frontière américaine.

Télécopieur : (819) 876-5891

CAMP DE JOUR DES CHAMPIONS

GARÇONS ET FILLES 4-14

ANIMATION EN ANGLAIS, ANIMATEURS BILINGUES

SPORTS, BEAUX-ARTS, HOCKEY, GYMNASTIQUE, NATATION
TERRAIN SPACIEUX DU COLLÈGE NOTRE-DAME,
PRÈS DU MONT ROYAL, OUTREMONT

9H À 16H, LUN. AU VEN. - JUILLET ET AOÛT

739-3721 • ACCUEIL ET SURVEILLANCE DE 8H À 18H • 739-3423

RÉSULTATS

Loto-Québec

	GAGNANTS	LOTS
6/6	5	2 105 126,10 \$
5/6+	11	132 974,30 \$
5/6	604	1 937,30 \$
4/6	35 052	64,00 \$
3/6	660 853	10,00 \$

Vente totale : 36 355 518,00 \$
Prochain gros lot (approx.) : 2 400 000,00 \$
Prochain tirage : 93-02-03

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	2	13 872,70 \$
5/6	34	544,00 \$
4/6	1956	44,10 \$
3/6	29842	5,00 \$

Ventes totales : 1 057 279,00 \$
Gros lot à chaque tirage : 1 000 000,00 \$

NUMÉROS	LOTS
411701	100 000 \$
11701	1 000 \$
1701	250 \$
701	50 \$
01	10 \$
1	2 \$

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

AUTO DIVORCE

(en collaboration avec une firme de notaires)

Divorce, séparation de corps, convention de rupture et garde d'enfants À L'AMABLE

FAITES-LE VOUS-MÊME À BON PRIX ET SANS DÉLAI

Tél.: 671-0804
1-800-667-0505

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0444

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

CETTE SEMAINE À LA BOURSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Arden	01-02	09 h 00	Montréal
Groupe Kaufel	02-02	09 h 30	Dorval
Consumers Gas	04-02	11 h 00	Toronto
Datatech Systems	04-02	11 h 00	Vancouver
Madsen Gold	04-02	16 h 00	Toronto
Géomaque Explorations	05-02	11 h 30	Montréal

PROJET DE FRACTIONNEMENT

BANQUE DE MONTRÉAL

Symbole : (BMO)
Valeurs : actions ordinaires.
Modalités : la base du fractionnement serait de 2 pour 1.
Date de clôture des registres proposée : 5 mars 1993.

MALETTE

Symbole : (MTI)
Valeurs : actions subalternes avec droit de vote.
Modalités : la base du fractionnement serait de 3 pour 2.

REMBOURSEMENT TOTAL

HONGKONG BANK MORTGAGE CORPORATION

Valeurs : 11,75 % 15 novembre 1999.
Date de remboursement : 15 février 1993.

LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

Valeurs : 10,5 % 15 août 1997.
Date de remboursement : 15 février 1993.

LAFARGE CANADA INC.

Valeurs : 11,25 % 15 février 1995.
Date de remboursement : 16 février 1993.

REMBOURSEMENT PARTIEL

UNION GAS

Valeurs : 10 % 15 février 1998.
Date de remboursement : 15 février 1993.

PROLONGATION DE L'OFFRE EN ACTIONS

CANADIAN GENERAL INVESTMENTS

Symbole : (CGI)
Valeurs : actions ordinaires.
Modalités : La société CGI Mutualization Corporation, filiale en propriété exclusive d'A.G.F. Management Limited, a prolongé son offre en actions visant à se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation de la société susmentionnée. Cette offre ne s'adresse ni aux ressortissants, aux citoyens ou aux résidents des États-Unis, de leurs territoires ou de leurs possessions, ni aux personnes qui résident habituellement dans ces régions.
Option : actions — Une (1) action avec droit de vote subordonné de catégorie A de CGI Mutualization Corporation pour chaque action ordinaire de Canadian General soumise à l'offre.
Date d'échéance : 9 mars 1993.
Note 1 : Cette offre se réalisera si les conditions mentionnées dans la circulaire d'offre sous la rubrique «Conditions of the offer» (conditions de l'offre) sont respectées.
Note 2 : Si l'offre se réalise, CGIM prévoit tenir des assemblées pour les actionnaires de CGIM et de Canadian General en vue de fusionner les deux sociétés précitées en une société de fonds mutuels.

THIRD CANADIAN GENERAL INVESTMENT TRUST LIMITED

Symbole : (THD)
Valeurs : actions ordinaires.
Modalités : La société Third CGI Mutualization Corporation, filiale en propriété exclusive d'A.G.F. Management Limited, a prolongé son offre en actions visant à se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation de la société susmentionnée. Cette offre ne s'adresse ni aux ressortissants, aux citoyens ou aux résidents des États-Unis, de leurs territoires ou de leurs possessions, ni aux personnes qui résident habituellement dans ces régions.
Option : actions — Une (1) action avec droit de vote subordonné de catégorie A de Third CGI Mutualization Corporation pour chaque action ordinaire de Third Canadian soumise à l'offre.
Date d'échéance : 9 mars 1993.

VERSEMENT

HEALTH CARE & BIOTECHNOLOGY VENTURE FUND

Symbole : (HCB.R)
Valeurs : premier reçu de versement ou original premier reçu de versement
Modalités : Option A : deuxième versement 1,75 \$ plus un premier reçu de versement de Health Care & Biotechnology Venture Fund permettent d'acquiescer un deuxième reçu de versement de Health Care & Biotechnology Venture Fund.
Option B : non-paiement du deuxième versement Les adhérents qui ne détiennent pas recevoir le deuxième versement relativement à Health Care & Biotechnology Venture Fund.
Note : 1) Si le versement n'est pas effectué au moment prévu, le Fonds peut, à son gré, tenir le détenteur en défaut responsable de tout découvert résultant du non-versement du reçu. 2) Les premiers reçus de versement de Health Care & Biotechnology Venture Fund encore inscrits après 17h00, le 25 février prochain, seront automatiquement transformés en deuxième reçus de versement et les fonds seront portés au débit du compte des adhérents.

PRIVILÈGE DE RACHAT AU GRÉ DU DÉTENTEUR

MULTIBANC NT FINANCIAL CORP. (MIB) et MULTIBANC FINANCIAL CORP. (MBK.PR.A)

Valeurs : actions donnant droit aux plus-values ou actions privilégiées participant rachetables au gré de la société et du détenteur.
Modalités : Entre le 5 mars 1993 et le 6 mars 2000, le 15 mars (ou le premier jour ouvrable suivant) de 1994 à 1999, les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values pourront racheter à leur gré leurs actions, selon l'option de rachat au gré du détenteur parallèle. Conformément aux modalités de l'option de rachat au gré du détenteur parallèle, les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values doivent soumettre conjointement avec leurs actions une action privilégiée. Si le 5 mars 1993, le nombre d'actions privilégiées soumise aux fins de rachat excède le nombre d'actions donnant droit aux plus-values soumise elles aussi aux fins de rachat, Multibanc NT procédera à un rachat partiel parallèle d'actions donnant droit aux plus-values afin d'équilibrer le nombre total des actions soumise des deux catégories. Les actions privilégiées qui n'auront pas été déposées aux fins de rachat le 1er février 1993 et pour paiement le 5 mars 1993 ne pourront être rachetées au gré du détenteur après cette date. Après le 5 mars 1993, le dividende trimestriel sur les actions donnant droit aux plus-values sera de 5 cents et sera plus élevé par la suite afin de tenir compte de l'augmentation des dividendes reçus sur le portefeuille d'actions bancaires de Multibanc NT Financial Corp. Après le 5 mars 1993, le dividende trimestriel sur les actions privilégiées de Multibanc Financial Corp. sera de 30,6 cents.

POWER FINANCIAL CORPORATION

Valeurs : actions privilégiées, série 1978. Modalités : option : espèces 25 \$ pour chaque action privilégiée série 1978 de Power Financial Corporation soumise à l'offre.
Date de l'échéance : 1er mars 1993.
Date de paiement : 1er septembre 1993.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait s'avérer incomplet.

Ces renseignements sont fournis par

Tassé

Tassé & Associés, Limitée

La presse française en mutation

Des difficultés qui ouvrent la voie aux groupes étrangers

Pierre Péladeau et Paul Desmarais
au nombre des repreneurs possibles

JEAN-PIERRE NICAISE
COLLABORATION SPÉCIALE

La presse française est en difficulté et offre certaines perspectives intéressantes à des groupes étrangers, notamment québécois. Pierre Péladeau, en confirmant au DEVOIR son intérêt pour le quotidien parisien *France-Soir*, et plus généralement pour certains secteurs du groupe Hersant soulève un intéressant problème politique dans les relations franco-québécoises; alors que les rumeurs d'une reprise de ce groupe par LVMH cachaient, en fait, l'intérêt pour le groupe de Paul Desmarais.

Sous-capitalisation, sous-développement, mauvaise gestion. Tels seraient les trois maux principaux dont souffre la presse française, selon M. Jean-Paul Pigasse, p.d.g. de Mars Communications, une société parisienne spécialisée dans la restructuration des entreprises de presse, la relance des journaux et les imprimeries.

A ces maux s'en ajouteraient deux autres: l'ingérence politique dans les affaires de presse, selon, notamment, M. Charles Gombault, l'ancien rédacteur en chef et directeur de *France-Soir*, ainsi qu'un prix de vente jugé excessif.

Par ailleurs, M. Pigasse, qui fut du temps de James Goldsmith le directeur des rédactions du groupe Express, nous dit estimer que la loi actuelle qui régit en France les médias et limite à 20% les participations des groupes étrangers hors CEE est «aberrant, ouvre les portes de la presse française aux groupes allemands et britanniques, excluant ainsi les francophones».

En 1986, au temps de la cohabitation, le ministre de la Culture, M. Philippe Léotard, a introduit de nouvelles dispositions qui permettent, entre autres, à un ressortissant étranger de diriger un média français.

Au sujet de cette loi, et plus précisément de son article 7, le bureau du premier ministre à Paris indique que pour autoriser un groupe canadien à posséder plus de 20% du capital ou des actions votantes d'un organe de presse existant, il faudrait un accord de réciprocité entre les deux gouvernements.

Un tel accord n'existe pas actuellement avec le Canada, pas plus d'ailleurs qu'avec les États-Unis.

Toutefois, la loi ne limite pas la participation d'un groupe canadien ou plus généralement étranger, au lancement en France d'une entreprise nouvelle. On peut aussi penser qu'après tout, 20% peuvent suffire pour contrôler un groupe.

Nonobstant les dispositions légales et les moyens financiers, on a bien compris que l'achat d'un média en France repose essentiellement sur le bon vouloir du pouvoir politique, comme sur l'agrément du repreneur par les milieux professionnels.

A Paris, où Pierre Péladeau est peu connu, on se demande quels sont ses appuis, alors que selon certains, les rumeurs (toujours démenties) d'une reprise du groupe Hersant par LVMH ne seraient qu'un écran de fumée qui cacheraient le groupe de M. Desmarais. Toutefois, on remarque à Paris que Paul Desmarais qui est fort connu se fait tout de même bien vieux, et que valent ses fils?, se demande-t-on.

Douze groupes de presse en France dépassent le milliard de francs, les deux plus importants, Hachette et Hersant (respectivement 10,6 et 7,5 milliards de francs de CA en 1989), ayant toutefois été durement touchés par leurs pertes dans la cinquième et défunte chaîne de télévision.

Hachette, associé au groupe Filipacchi (*L'Équipe*, *Paris-Match*...) reste le premier éditeur mondial de magazines (quelque 75 titres en 10

langues et 650 millions d'exemplaires annuels) après son achat de l'américain *Diamonds* en 1988 et figure dans les 10 principaux groupes mondiaux, ses profits ne pouvant toutefois se comparer, et de loin, avec ses concurrents: moins de 2%.

Pour sa part, le groupe Hersant reste le premier éditeur de quotidiens en France (30% du marché) avec quelque 21 titres dont trois nationaux, et surtout une noria de 11 importantes imprimeries, à Paris, Roissy, Roubaix, Nancy, Lyon, Poitiers, Nantes, Reims, Caen, Le Mans et Angers.

Même si la presse française est trop chère (de 7ff à 5ff pour les quotidiens nationaux), rien n'explique autrement sa faiblesse face aux principaux titres européens, touchés comme les autres par la récession publicitaire. *Le Figaro*, ne vendrait plus que 350 000 exemplaires, comme *Le Monde*, journal de référence, *France-Soir* 200 000, *Libération*, qui vient de fermer son titre à Lyon, 170 000, *l'Humanité*, en relance désespérée: 60 000.

Malgré la force de la presse provinciale, (*Ouest-France* est le premier quotidien du pays) la diffusion de la presse française reste faible, comparée à celle d'autres pays: 177 exemplaires pour 1000 habitants en 1991, 30e rang mondial. Une misère face aux journaux scandinaves, allemands et britanniques, voire italiens.

Pour l'heure, le groupe Hersant, fragilisé par certains problèmes financiers serait prêt à négocier certains actifs, dont Socpress qui édite *France-Soir*, titre que convoiterait aussi son directeur, Philippe Vilin. De plus, très affecté par la mort brutale en décembre dernier de son fils, Robert Hersant tendrait à mettre de l'ordre dans ses affaires.

Précisions pour conclure que la situation du groupe Hersant ne peut se comparer, sur aucun plan, à celle de l'ancien groupe Maxwell, et que Pierre Péladeau rencontrera à Paris dans les prochains jours un homme qui, comme lui, est avant tout un homme de presse.

TOURISME D'AFFAIRES

L'attention déficiente des médias

NORMAND CAZELAIS

Comme tous les autres secteurs de l'économie, le tourisme d'affaires entretient d'étroites relations avec les communications qui englobent publicité et marketing d'une part et information de l'autre. Mais on constate, au Québec et ailleurs, que le tourisme d'affaires ne fait que rarement l'objet d'une attention spécifique dans la presse, tant quotidienne que périodique, tant écrite qu'électronique.

Le 27 janvier dernier, le comité consultatif de l'Association canadienne des chargés de voyages, qui regroupe les responsables des voyages corporatifs à l'intérieur d'importantes compagnies dans la région de Montréal, tenait au Méridien une soirée dite d'information sur le voyage corporatif et sa couverture par les médias. Y participaient également des représentants de compagnies d'aviation et de transport de passagers, de location de voitures, de cartes de crédit corporatives et de différents hôtels.

La soirée a débuté par de courts exposés présentés par deux journalistes, l'un du quotidien *The Gazette* et l'autre, le titulaire de la présente chronique. Parmi les thèmes qui nous avaient été suggérés figuraient l'analyse de l'évolution de la couverture médiatique qui est faite de ce genre de voyages d'affaires, les principales sources de documentation et de recherche utilisées, les considérations légales, etc.

En publiant tous les lundis de chaque semaine une chronique traitant des multiples aspects du tourisme d'affaires, *Le Devoir* fait oeuvre d'originalité. Les questions relatives au tourisme d'affaires, tant dans les médias anglosaxons que francophones en Amérique du Nord, sont presque toujours abordées sous l'angle de l'actualité ou du commentaire économique et très peu souvent à travers le prisme du tourisme.

De façon plus ou moins soutenue, des magazines économiques à grand tirage vont publier des reportages sur des aspects particuliers (cartes corporatives, programme de points-bonis, etc.) du tourisme d'affaires. Pour lire des articles ou des dossiers plus fouillés, il faut consulter des revues spécialisées ou à teneur plus académique, telles en anglais *Tourism Management*, *IATA Review*, *Travel & Tourist Analyst*, *Meetings & Conven-*

tions, *Annals of Tourism Research* ou encore la revue française *Espaces*. Les textes consacrés aux voyages corporatifs font partie de toute cette production, sans nécessairement recevoir des feux de projecteurs plus puissants.

De même, la gamme des sujets développés dans la chronique du *Devoir*, ses lecteurs le savent, est très vaste, depuis l'analyse des services hôteliers selon la taille et la vocation des établissements jusqu'aux voyages de motivation et aux stratégies de marketing mises en place par les transporteurs et les différents prestataires pour agrandir leur part de marché ou «fidéliser» la clientèle. Cette gamme déborde donc la seule question des voyages corporatifs qui relève de la planification, de l'organisation et du suivi administratif des voyages d'affaires du personnel à l'emploi d'entreprises, grandes ou petites, privées ou publiques.

Les voyages corporatifs, on l'a vu à plusieurs reprises en cette page, tiennent une place importante dans l'ensemble de la mécanique du tourisme d'affaires et de l'industrie du transport en général. Pourtant, on l'a vu également, des études fort sérieuses comme celles de la firme *American Express* ont démontré que, si les voyages d'affaires jouent pour beaucoup dans la vie des entreprises, quelles que soient leur taille ou leur statut, peu d'entre elles prennent effectivement les moyens administratifs et réglementaires appropriés pour mieux encadrer et rentabiliser de tels déplacements.

Et c'est là, n'en doutons point, qu'une information bien documentée et soutenue peut rendre de grands services.

La Personnelle Vie
corporation d'assurance
Groupe MFC

AVIS AUX ACTIONNAIRES
Veuillez prendre avis que La Personnelle Vie, corporation d'assurance tiendra son assemblée générale annuelle le 16 février 1993, à 18 h, à son siège social, 625, Saint-Amable, Québec.
Donné à Québec, le 1er février 1993.
Le secrétaire,
ROBERT GIROUX

7 3/4%
Échéance de 5 ans

Taux de CPG REER

Le taux IDÉAL
POUR votre REER



MONTRÉAL TRUST

DEPUIS 1889

Placement minimal : 500 \$. Intérêts versés annuellement. *Taux pouvant varier sans préavis.

Pour toute précision, appelez-nous dès aujourd'hui!

MONTRÉAL (CENTRE-VILLE) Place Montréal Trust Succursale principale 982-7100 Niveau du métro 843-8100 Place Ville-Marie 393-3117 Rue Saint-Jacques 392-1880	OUTREMONT PONTE-CLAIRE Centre Fairview SAINT-BRUNO Promenades St-Bruno SNOWTON Chemin Queen Mary	273-7666 695-5230 441-9030 488-7000	SAINT-LAMBERT VILLE MONT-ROYAL WESTMOUNT QUÉBEC Rue Saint-Amable Charlesbourg Sainte-Foy, Place Laurier	465-3265 735-1314 932-6000 622-4280 659-4955
---	--	--	---	--

À SURVEILLER

LUNDI

■ **Visions du Canada**
Stanley H. Hartt, président de Cardev Corp. et administrateur de la Banque Hong-Kong du Canada, est devant le Cercle canadien de Montréal.
■ **Au service du développement durable**
À l'occasion de la semaine du développement international, le Centre de recherches pour le développement international organise un forum autour du thème «le transfert technologique au service du développement durable: remède ou poison?».

MARDI

■ **La formation de l'an 2000**
L'université, le cégep et la formation de l'an 2000. Claude Corbo, recteur de l'Université du Québec à Montréal est l'invité du déjeuner-causerie organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

MERCREDI

■ **Comment vendre Montréal**

Louise Beer, directrice, Marché International du Palais des congrès de Montréal, aborde le thème «Comment vendre Montréal sur le marché international».

Motivation du personnel

Le petit-déjeuner de la Société des relationnistes du Québec porte sur les communications internes et la motivation du personnel.

Les tests: outil de gestion

L'Association des professionnels en ressources humaines du Québec présente un séminaire sur les tests: outil de sélection et de gestion de carrière, sous l'animation de François Berthiaume, associé du cabinet-conseil André Fillon & Associés.

JEUDI

■ **Louise Roy à l'intercontinental**

L'Association des professionnels en ressources humaines du Québec organise un petit-déjeuner causerie autour de Louise Roy, vice-présidente principale, Groupe La Laurentienne. La réflexion de Mme Roy porte sur les défis des entreprises et la gestion des ressources humaines.

Vendredi

■ **La planification des ressources humaines**

Mini-conférence présentée par le comité PME et par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.
Les événements diffusés dans cette chronique ont été recensés en collaboration avec L'informateur des gens d'affaires, le média des événements d'affaires.
Tél: (514) 355-0474

É D I T O R I A L

L'impasse des finances publiques

Gilles Lesage

Avant même les premières auditions publiques, demain, la consultation générale sur le financement des services publics au Québec risque de tourner court. Non parce que l'exercice n'est pas utile, nécessaire même, mais parce que les principaux participants s'y présentent avec des solutions générales, prévisibles et passe-partout, qui ne vont pas au fond des choses.

Pour éviter ce cul-de-sac, il faudrait que patrons, syndicats et autres grands lobbies, se remettent aussi en question. Ce qu'à peu près aucun ténor n'est disposé à faire.

À commencer par le gouvernement. Le document de travail rendu public il y a deux semaines constitue certes une éloquente ob-jurgation à vivre selon nos moyens. L'analyse est excellente, le diagnostic est précis et impi-toyable. Nous dépensons comme des quéteurs à cheval, l'endettement est excessif et constitue un frein tragique à tout progrès.

Le Québec ne saurait retrouver la voie de la prospérité en empruntant ou en taxant davantage. Il ne peut non plus, au risque d'un chaos épouvantable et de la rupture du contrat social, tendre à l'équilibre budgétaire d'un coup sec. Il doit plutôt y arriver de façon graduelle et ordonnée.

Fort bien. Mais encore? Le document évoque en termes généraux les solutions habituelles d'assainissement des finances publiques, mais sans donner l'impression que tout est mis en oeuvre, en pleine transparence, pour que les Québécois en aient vraiment pour leur argent. L'actualité, par exemple, nous fournit de nombreux exemples de laxisme impardonnable, qu'il s'agisse de l'embauche de spécialistes et contractuels à prix fort, ou encore de la perte de centaines de millions \$ à cause de la contrebande du tabac, du travail au noir et autres passeroies. Tant que l'avis ne sera pas serré également pour tout le monde, il est malaisé de prendre le gouvernement au sérieux.

D'autre part, prenant les devants en publiant son mémoire avant même de témoigner devant les députés, la Chambre de commerce du Québec fait valoir, une fois de plus, que le gouvernement vend ses services trop cher et qu'il faut, de toute urgence, sabrer dans les dépenses.

Ces discours n'étonnent personne, pas plus que les solutions préconisées. Réévaluation, décentralisation, facturation, privatisation, sous-traitance, tels sont les maîtres-mots d'une «révolution dont l'ampleur dépasse celle de la Révolution tranquille», selon le mémoire de la Chambre.

Mais encore? L'hymne aux vertus magiques de l'entreprise privée et de la concurrence sonne tragiquement creux pour les 20 % de Québécois en chômage ou sur l'aide sociale.

Et les tremolos sur les bienfaits de la reprise ne convainquent guère, alors que des entreprises font encore faillite, qu'Hydro-Québec annonce des coupures de personnel et que les jeunes, même bien formés, errent à la recherche d'emplois stables et gratifiants.

À l'autre extrême, la plainte syndicale est aussi prévisible que flocons de neige en hiver. Dès la publication du document, ainsi qu'elles le feront encore demain, les centrales rejettent tous les blâmes sur les autres, sans quelque part de responsabilité pour leurs membres. C'est la faute à l'incurie du gouvernement si les finances publiques se détériorent lamentablement.

Qu'il fasse payer les riches! Quant aux syndiqués du secteur public, ils sont déjà saignés à blanc et on s'apprête à les transformer encore en boucs émissaires des malheurs du Trésor public. Ne mettez pas en cause les acquis sociaux, préviennent les dirigeants syndicaux avec

véhémence. Peu leur importe que la rémunération globale des fonctionnaires et assimilés soit d'au moins 10 % supérieure à celle du secteur privé, et que ces privilèges soient payés par des travailleurs mal payés, sans sécurité d'emploi et sans régime de retraite.

Caricature, objecteront certains. À peine, hélas. Il est normal que chaque groupe ou organisme regarde le problème avec sa logique et cohérence propres, et qu'il ait énormément de difficulté à s'en extirper. Il le faudra pourtant. Car si tout le monde, ou presque, s'entend sur la nécessité d'un redressement graduel, il faudra bien aussi tenter de faire consensus sur l'essentiel et sur les grandes priorités.

Par exemple, si l'on tient mordicus à préserver les grands programmes universels en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et d'aide sociale, il faut aussi accepter, collectivement, d'en payer le prix. Au besoin en faisant des sacrifices énormes et en rognant sur d'autres services moins importants. Mais lesquels et lesquels? Un programme inutile pour celui qui n'en a pas besoin devient terriblement essentiel pour l'assisté social qui ne peut joindre les deux points.

Il faut souhaiter vivement que le débat qui s'engage demain ne laisse aucune avenue inexplorée et contribue à faire prendre conscience, enfin, qu'il n'y a aucun service public véritablement gratuit. Ce qui semble l'être pour un est payé par le voisin.

De la même manière, il importe que ceux qui n'en ont que pour les palliatifs à la mode - des frais à l'usager au ticket modérateur, en passant par toutes sortes de taxes plus ou moins déguisées - se rendent compte que les ponctions qu'ils privilégient affectent cruellement les personnes et les familles qui sont déjà les plus démunies.

Entre les entreprises qui ont l'oeil sur des profits plus élevés et des groupes de travailleurs qui ne veulent pas déborder de leurs privilèges, il y a des sans-grades et des sans-voix. Qui parlera pour ceux-là qui n'ont même pas les moyens de préparer un mémoire et de se présenter à l'Assemblée nationale pour le défendre?

Dans son entrevue au confrère Michel Venne, le président du Conseil du trésor fait valoir avec bon sens ce qui importe, avant tout, c'est de trouver et de préserver un certain équilibre, de sorte que chaque personne et groupe ait la conviction qu'il est traité avec équité par l'État. Aux prises avec des intérêts divergents et contradictoires, celui-ci peut être tenté de se contenter de couper la poire en deux, renvoyant dos à dos le cartel patronal et syndical.

Cet arbitrage mécanique ne suffit pas. S'il veut promouvoir la concertation et préserver la fragile relation de confiance dont parle M. Daniel Johnson, le gouvernement ne peut se contenter d'écouter les uns et les autres à l'Assemblée, se réservant pour lui seul le nécessaire arbitrage ultérieur.

Il doit mettre cartes sur table et faire preuve de totale transparence, quoi qu'il lui en coûte. Le respect du contrat social exige que tout le monde soit dans le coup, jusqu'au bout de l'exercice.

De leur côté, entreprises, syndicats, corps intermédiaires et autres lobbies seront pris au sérieux et feront oeuvre utile si, au-delà du discours officiel et prévisible qui est le leur, ils insistent à la majorité dite silencieuse, de plus en plus incrédule et désabusée. La rébellion des payeurs de taxes menace, que la contrebande, l'économie souterraine et le travail au noir font ressortir un ras-le-bol explosif et corrosif.

L E T T R E S

Carte de Noël

Votre carte de Noël en triptype de Stéphane Baillargeon et la réplique de Michel Séguin (apparue le 30 décembre dans LE DEVOIR) font bien ressortir l'effort que fait l'exégèse récente d'être «objective et scientifique», au point même où la «méthode positive» (i.e. scientifique) est «élevée au rang d'ultime critère de vérité», comme le dit le père Séguin.

Ceci me fait penser à une remarque de Karl Popper quand il a présenté pour la première fois son hypothèse, aujourd'hui très connue, sur la science: «ce que nous appelons «la connaissance scientifique» [est] hypothétique, et souvent pas vrai, sans parler de certains autres aspects de la science».

Son auditoire, l'Aristotelean Society d'Oxford, a compris ceci comme «une blague, ou un paradoxe, et ils ont ri et applaudi». C'était en 1936. Aujourd'hui, la plupart des scientifiques le prendraient probablement au sérieux.

Cela me semble un anachronisme, avec une certaine naïveté qui rappelle l'atmosphère du 19e siècle, que de prendre la science et sa «méthode positive» comme «ultime critère de vérité».

Il vaut mieux, à mon avis, examiner de très près ce qu'un homme de science a appelé «le credo du savoir moderne» avant d'octroyer à la science un monopole dans le domaine. Et la même chose pour la religion.

W.H. Hirtle
Québec, 13 janvier 1993

Le jugement de Solomon

M. Michel Solomon, dans sa réponse à monsieur Elisé Alam, consul du Liban, écrit dans LE DEVOIR du 18 janvier, que le gouvernement de la partie «meurtrie» — Israël — exaspéré par les assassinats en chaîne de ses soldats et de ses fonctionnaires a été poussé par son opinion publique à adopter des mesures extrêmes.

M. Solomon s'attendrit sur le sort de madame Seurat. Trêve d'hypocrisie s'il vous plaît, monsieur Solomon.

Depuis quand un État de droit comme se prétend Israël se permet-il d'expulser 415 personnes (intégrétes fussent-elles) vers le territoire d'un autre pays sans l'accord de ce dernier?

En vertu de quelles conventions internationales Israël se permet-il de rejeter des gens originaires de territoires qu'il occupe par la force vers un pays victime justement des agissements israéliens sur son territoire?

Qu'Israël veuille se protéger c'est son droit, mais qu'il se décharge de ses responsabilités sur le Liban, cela est inacceptable.

Que les Israéliens, les Syriens, les Palestiniens, et les Iraniens reglent leurs problèmes entre eux...

Mais de grâce foutez la paix (excusez l'expression) au Liban, et tout le Moyen-Orient ne s'en portera que mieux.

André Anhoury
Saint-Laurent, 21 janvier 1993

Bravo Millefeuille

Un professeur de CEGEP s'est dernièrement prononcé dans vos pages sur l'émission *Millefeuille* animée par Gaston L'Heureux.

Son ton méprisant et son venin m'ont vraiment fait bondir.

Cet acharnement à vouloir démolir à tout prix sans aucun respect pour le travail accompli n'est-il pas le signe d'une certaine médiocrité?

M. L'Heureux ne porte pas un jugement de valeur sur les écrivains et les romanciers qu'il nous présente.

Ce n'est pas son rôle.

Il ne félicite, à s'adresser à une élite. Son émission de vulgarisation tente plutôt de nous faire connaître les auteurs et aimer les livres.

Elle rejoint des gens de tous les milieux et de toutes les conditions sociales.

Ceux-ci n'ont peut-être pas un ego proéminent comme cet éminent professeur, mais une belle sensibilité les habite qui les fait aspirer à acquérir des connaissances littéraires.

Cette diffusion à mon avis est une belle tentative pour informer et susciter chez les téléspectateurs le goût de lire.

Je tiens à féliciter Radio-Canada et M. Gaston L'Heureux de leur belle initiative.

Michelle Poirier
Laval, 23 janvier 1993

QUE LA FÊTE CONTINUE...



Narcisse, journaliste

Des roses à profusion, des lys, des azalées, des corolles dont j'ignore le nom comme m'échappe celui de la petite plante japonaise et de la luxuriant plante africaine. Des cartes de souhait, des télégrammes, des télécopies. Mon bureau ressemble à une loge d'artiste au lendemain d'une bonne première, il fleurit de la palpitation du spectacle. Il y est entré des caméras, des magnétophones, des panoplies de photographie, et des collègues curieux, ou priés de l'être par leurs patrons. Ils se sont d'ailleurs répandus à travers tout l'étage, et les fleurs aussi. Mais c'est dimanche, la fête disparaît derrière la neige de l'écran, et la bouffée de gloire derrière la neige des pétales, qui tombent déjà.

J'ai bien aimé, nous avons bien aimé ce janvier sous les réflecteurs, à raconter notre histoire, celle du DEVOIR qui se refait et continue. Mais que serait le plaisir sans un brin de culpabilité? En recommandant à écrire dans LE DEVOIR plutôt qu'à son propos, je me demande si les médias se produisent hors des coulisses d'où ils devraient observer le monde. Journaliste, Narcisse, même étau?

Ce n'est pas d'hier qu'on nous déçoit. Mais il me semble qu'on le faisait en cercle restreint, dans des laboratoires plutôt que sur scène. J'ai dans ma bibliothèque, par exemple, les deux tomes d'un savant ouvrage sur «la grammaire comparée du JOUR et du DEVOIR», qu'un chercheur-professeur de l'Université Laval a produit au milieu des années soixante-dix, à l'époque où le journal du Parti Québécois nous faisait concurrence directe. La langue de la «grammaire» était pointue, l'analyse complexe, et le commun se perdait dans de longs chapitres pour décrire les pulsions subliminales de nos «pupitreurs» respectifs quand ils rédigent en deux minutes des manchettes de six mots qui révèlent, paraît-il, nos préjugés profonds. À la



LISE
BISSONNETTE

même époque, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) maintenait aussi une vigile des médias, à l'usage de son réseau communautaire auquel on enseignait à pénétrer les pages et les ondes. Mais c'était un lieu spécialisé, tout comme la Fédération professionnelle des journalistes qui pratique par définition l'auto-examen, et le Conseil de presse où s'arbitre l'éthique entre patrons de presse et syndicats sous l'oeil tiers de quelques représentants du «public».

Puis le cocon a éclaté. La science des médias devient une industrie de pointe. Radio-Canada vous offre deux émissions à grande écoute, «Le Point Médias» à la télévision, et «C'est la faute aux médias» à la radio, où des collègues couvrent d'autres collègues de leur sollicitude ou de leurs sévères jugements, c'est selon. Les journaux font de même en chronique régulière et nos homologues de langue anglaise, qui publiaient souvent des chroniques d'ombudsman pour lecteurs lésés, y ajoutent désormais des feuilletons hebdomadaires sur leur cuisine. Tout savoir sur les nocturnes du journaliste aux sports, ou sur les hauts et les bas du sous-tireur épuisé, telle est la question que vous ne posez pas mais à laquelle vous obtiendrez réponse.

À cette exhibition enthousiaste s'ajoutent des forums qui n'ont plus rien à voir avec ICEA d'antan ou se désolent des bénévoles du communiqué. L'Institut québécois de recherche sur la culture (IQR), créa-

ture d'État, vient de lancer un centre d'études des médias. La Fondation canadienne sur l'excellence dans les médias (j'avoue mon intérêt, j'en suis coprésidente) a l'appui des grandes organisations de presse, des universités et de corporations mécènes pour sortir la réflexion des laboratoires et y associer le public. Et on commence à voir champignonner au Canada les «media watch», ces groupes de justes qui, drapés dans une indignation de droite ou de gauche, font enquête sur les enquêtes des médias pour les livrer à la vindicte publique.

Enfin la fiction s'y met, et je ne parle pas que du célèbre Scoop qui est au Québec ce que le LSD serait à vos petits matins blêmes. Je parle des amateurs en mal de docudrame comme la classe d'étudiants qui a réussi à faire avaler et à Radio-Québec et à Radio-Canada une pseudo-étude comparée de l'équilibre référendaire des journaux; elle mesurait les textes au mètre et en ne faisant même pas la distinction entre l'édition et la nouvelle. Les deux réseaux s'y sont précipités comme la misère chez Mme Lamarche ou Mme Bertrand; après la psycho-pop, nous voilà dans le média-pop dont on ne sait encore si, comme le Pop Art, il passera de mode.

Et on annonce pour tout de suite en Ontario, pour demain sans doute au Québec, des cours obligatoires de décodage des médias pour les élèves du primaire et du secondaire, qu'il faut immuniser contre nos manipulations. Dûment prévenu des la garderie, votre petit dernier ne succombera pas à la séduction des Durivage et Viroy de ce monde ni, dès qu'il saura lire, au charme de la nouvelle maquette du DEVOIR.

Où finit la saine critique et où commence l'abus? Les médias sont au centre du monde mais doivent aussi s'en retirer, pour observer avec quelque distance. Le miroir, qui devient soudain syndrome, est une vitre opaque. Il ne devrait occuper qu'un petit coin de l'horizon.

À P R O P O S

À quand notre actualisation?

La société distincte progresse toujours selon le projet profondément ciblé par nos chefs. Après l'ouverture des magasins le dimanche et l'établissement de casinos, un autre grand pas aura été franchi tout récemment par la reconnaissance officielle de la consigne «stop» à l'angle de nos rues. Nos élites s'en réjouissent: le mot, à l'instar de «sti», est reconnu dans un dictionnaire français et puis enfin, tout le monde le dit.

Mais qu'est-ce que l'on avait tant donc contre l'expression «arrêt»? N'était-elle pas française elle itou? Pourquoi ce faux débat autour de l'utilisation nécessaire d'un mot d'origine anglaise qui se voudrait à présent français? Si nous voulions pour quelque raison employer le mot «arrêt», n'avions-nous pas autant le droit que les pays ou les provinces voulant utiliser le mot «stop»? Mais arrêté est un substantif, diront certains, alors que la consigne se voudrait de forme impérative. Qui dit? Mais voyons, que sont

les, «no parking», «passing lane», «no stopping on bridge»... etc ailleurs? Vient-on nous consulter? Et si nous voulions dire arrêt, ne sommes-nous pas chez-nous?

Incapable de nous distinguer, incapable de nous affirmer, voici qu'on vient d'ouvrir la porte à un autre futile débat au sein des municipalités québécoises, les unes optant pour le fort correct «arrêt», les autres pour le plus «in», «stop». On visera l'unité dans la diversité.

La vraie raison enfin serait-elle que l'expression «stop» nous ferait paraître moins «frog», ou encore moins Pepsi que le mot «arrêt», devant nos visiteurs? Et puis, demeure toujours le fait qu'il ne faut jamais exposer les anglophones à quoi que ce soit de fonctionnellement français, c'est ancré dans nos moeurs. Ah! le fameux syndrome des Plaines d'Abraham encore une fois! À quand notre actualisation?

André Richard
Rouyn-Noranda, 20 janvier 1993

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

P A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Islamologie à la mode

Ce n'est pas en défendant des régimes totalitaires qui se disent démocratiques qu'on empêchera la montée de l'intégrisme

JAWAD SQALLI

Association québécoise des
organismes de coopération
internationale

L'islamologie est décidément très à la mode. Tout le monde et n'importe qui écrit n'importe quoi sur le sujet avec une seule règle en apparence: plus l'image véhiculée est excessive et alarmiste, plus elle est séduisante.

L'intégrisme en général, l'intégrisme religieux en particulier et l'intégrisme musulman plus précisément représentent déjà un danger suffisamment grand pour l'humanité pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à la caricature si l'on veut sensibiliser le public à ce danger.

Une telle sensibilisation exigerait toutefois un minimum de rigueur au niveau des faits sur lesquels on appuie une analyse, au niveau de la nécessité d'éviter les amalgames et les généralisations abusives et au niveau de la contextualisation historique et socio-politique du phénomène visé.

La série d'articles publiée par LE DEVOIR sous la plume de Martine Turenne nous semble pêcher par l'absence, assez effarante, de rigueur.

Ainsi, on affirme que les islamistes ont remporté les élections étudiantes à l'Université Bir-Zeit.

En fait, le «Bloc National», composé des étudiants des différentes tendances de l'OLP (excluant donc les intégristes du Hamas et du Hezbollah), a remporté plus des deux tiers des voix à ces élections.

Aller aux sources

Un coopérant canadien et québécois est chargé des relations extérieures de Bir-Zeit et aurait pu donner l'heure juste si on était allé se renseigner aux sources plutôt que de bâtir une analyse sur des ragots ou des inventions.

On apprend également que les partis intégristes marocains remporteraient des élections si elles étaient organisées aujourd'hui.

Donnez-nous s'il vous plaît les coordonnées de votre maison de sondages: le Maroc est justement l'un de ces pays arabes où le phénomène intégriste reste très limité et où les intégristes ne sont pas organisés en parti autonome à l'exception de quelques groupuscules qui, avec la complicité de la police royale, font de temps en temps un coup de main contre les forces progressistes laïques qui continuent de représenter la légitimité populaire.

La confusion la plus totale dans le maniement des concepts élémentaires de distinction entre Arabes et Musulmans montre que l'auteur, qui se permet pourtant une série de jugements tranchés et définitifs sur la situation du cinquième de l'humanité, ne domine pas même les outils de base pour lire cette situation.

On valse tout le long des articles du monde arabe au «monde arabo-musulman» (un non-sens ou, au mieux, un contre-sens), on illustre par l'Afghanistan, la Turquie ou l'Iran ce que l'on veut prouver dans le monde arabe, la journaliste est tellement perdue qu'elle nous perd avec elle.

Une généralisation abusive

Martine Turenne écrit: «Victime de l'islamisme, la simple rationalité, telle qu'on l'entend en Occident, perd tous les jours du terrain... les facultés de sciences deviennent les lieux de prédilection du charlatanisme...»

Un médecin d'Alger m'a parlé d'un cas de ressuscité, un autre m'a dit que le sida était une maladie envoyée par Dieu...; et plus loin: «A un moment, on a vu le nom de Dieu inscrit dans le ciel».

On peut chercher partout les cas de charlatanisme et de superstition: c'est tout près de chez nous que se vivent les «Médecins du Ciel», que fleurissent les évangélistes de tout poil à qui les islamistes auraient certainement pu emprunter l'explication du sida. Tirez-vous de ces quelques cas la conclusion que notre société est livrée au charlatanisme et à la superstition?

Quant aux facultés de sciences du monde arabe, si elles forment des charlatans, l'heure est grave: les centres de recherche en Europe et en Amérique du Nord, les écoles d'ingénieurs et autres instituts scientifiques occidentaux en emploient des milliers et ne semblent pas s'en être rendu compte.

Allez faire un tour à l'École Polytechnique de Montréal, vous y rencontrerez certainement quelques islamistes, beaucoup de professeurs maghrébins et encore plus de chercheurs ayant étudié la charlatanerie en Algérie, au Maroc, ou en Tunisie et venus ici parfaire leurs connaissances.

Je ne voudrais pas, à mon tour, sur la simple lecture de vos reportages, porter un jugement sur les écoles québécoises de journalisme.

Prendre deux ou trois farfelus, tirer de leurs discours deux ou trois grossièretés et en tirer sur un milliard de per-



Vue de Rabat, au Maroc avec au fond la Tour Hassan.

PHOTO OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

sonnes les conclusions que nous étions venus chercher pour étayer nos thèses préétablies, c'est une vision journalistique très pratiquée et vous n'en êtes pas la dernière adepte.

Il est vrai que l'intolérance anti-arabe et anti-musulmane est aujourd'hui plus acceptable et plus honorable dans les courants de pensée dominants en Occident que celle qui viserait les Juifs, les Noirs ou les homosexuels; elle n'en est

pas moins, au même titre que les autres, une monstruosité.

Lorsque l'auteur arrive à effleurer quelques-unes des causes fondamentales du développement des courants intégristes musulmans, elle s'empresse de les écarter du revers de la main et préfère parler de la paranoïa des Arabes qui développeraient un complexe pathologique de victime.

Le viol colonial, la scandaleuse dépos-

session du peuple palestinien, la recolonisation du Golfe après la monstrueuse guerre contre le peuple irakien, le torrent de propagande haineuse arabophobe (à laquelle la journaliste apporte sa modeste contribution)... tout ça est né dans l'esprit malade de gens réfractaires à l'élémentaire rationalité occidentale.

Quoi de plus naturel après un tel diagnostic du monde arabe et du monde musulman que de proposer une thérapie puisée à la même science: la Turquie est la seule *success story* de cette région et représente le rempart contre la contagion islamiste.

Que la Turquie, l'un des régimes les plus brutaux de la planète, régulièrement dénoncé par tout ce que le monde compte de démocrates, dont l'armée assassinait encore le mois dernier des milliers de ces Kurdes sur lesquels on verse des larmes de crocodile dès que les balles qui les tuent viennent de Saddam et qu'on traite de vilains terroristes contre lesquels tous les excès sont permis dès que les balles sont turques; que cette Turquie soit citée en exemple n'a rien d'étonnant, vu la qualité de l'analyse.

C'est une logique de l'affrontement pareille, consistant à entourer le monde musulman d'une ceinture de sécurité composée des plus pourris et des plus honnis des régimes comme ceux de la Turquie, du Maroc, de l'Arabie saoudite, etc. qui contribuera le plus sûrement à favoriser le développement de l'intégrisme partout où l'on prétend le combattre.

Tout le monde écrit de tout sur l'islamologie; plus l'image véhiculée est excessive et alarmiste, plus elle est séduisante.

Les pendules à l'heure

MARTINE TURENNE

Réplique de l'auteur de la série à laquelle M. Sqalli fait référence

L'intimidation est une tactique vieille comme le monde, spécialement chez ceux qui croient détenir la vérité. Remettons les pendules à l'heure...

• «L'islamologie est décidément très à la mode», dites-vous. Peut-être. Mais «l'islamologie» n'était pas le sujet de mes articles.

Ces derniers traitaient des mouvements intégristes de l'islam moyen-oriental. Je n'ai par conséquent jamais tiré de conclusions sur «un milliard de personnes», et ne suis ni anti-arabe, ni anti-musulman.

Au contraire, je plains mes amis arabes qui doivent vivre quotidiennement avec la menace de voir leur société basculée dans le totalitarisme. Ce qui n'est évidemment pas votre cas.

• Je n'ai fait qu'«effleurer» les causes fondamentales du développement de l'intégrisme, dites-vous. Que de mauvaise foi! J'y ai consacré l'essentiel de mon premier article, justement intitulé «L'islam libérateur»: libérateur de l'Occident, des régimes corrompus, de la pauvreté, etc.

• Vous parlez de «deux ou trois farfelus» pris par hasard pour discréditer les musulmans. Farfelus? L'un deux est député des Frères musulmans au parlement jordanien, élu à la majorité, et considéré comme un modéré. L'autre est directeur du personnel d'une entreprise d'Etat algérienne.

• Vous attribuez à des «opinions personnelles» des citations puisées dans mes articles, notamment sur le Maroc. Or, le propre d'un reportage est de donner la parole à des gens rencontrés sur le terrain.

• Sur la question de la rationalité, imaginez un journaliste égyptien venant au Québec faire des reportages sur le phénomène éminemment irrationnel qu'est le Nouvel Âge. Il rapportera sans doute des propos délirants.

La nuance à faire avec l'islamisme, c'est que le Nouvel Âge n'est pas ici une force constituée en parti politique qui aspire à prendre le pouvoir, par la force ou par des élections. Les Médecins du Ciel n'obtiennent pas 40% des voix aux élections. Ils n'ont pas tant

d'influence sur la société que des fillettes de quatre ans doivent porter le tchador, que des intellectuels soient assassinés, des femmes brûlées vives.

De plus, ce qui est pathétique dans certains pays arabes, ce n'est pas tant que des gens prétendent que le sida est une maladie envoyée par Dieu pour punir l'Occident, et que lui seul en connaît le remède.

Ce qui est triste, c'est que ce sont des médecins, qui après dix ans d'enseignement universitaire de haut niveau, expriment très sérieusement de telles opinions.

• Vous parlez d'une citation «hors contexte» d'Hanane Ashraoui. Ayant réalisé cette entrevue, je dois donc être en mesure de juger dans quel «contexte» ces paroles ont été dites (c.f. l'entrevue détaillée d'Hanane Ashraoui dans *L'actualité* du 1er septembre 1992).

• Un mot sur la Turquie: que vous considérez les régimes qui s'y sont succédés comme les plus «pourris et honnis» du monde musulman serait presque cocasse si cela ne trahissait chez vous quelque aveuglement idéologique.

Que le gouvernement turc utilise une force abusive contre les Kurdes, qu'il torture et emprisonne arbitrairement, soit.

Mais la chose est dénoncée en Turquie même, dans tous les organes de presse. Les Turcs n'ont pas à s'exiler pour critiquer leur gouvernement. Et qu'ils subsistent en Turquie des militaires hargneux n'exclut pas le fait que ce pays ait su gérer démocratiquement son opposition islamiste.

En cela, il est un «exemple» pour l'ensemble du Moyen-Orient. Mais il est vrai que la Turquie est «occidentalisante» et à ce titre, tellement peu romantique...

• Pour terminer, vous écrivez dans votre introduction que «tout le monde et n'importe qui écrit n'importe quoi sur le sujet...» Oui, et j'ajouterais que c'est tant mieux. Voilà le propre de la liberté de presse, de la démocratie, du pluralisme.

Et c'est aussi le propre du journalisme: il serait vraiment triste si seuls de prétendus «experts» cautionnés par un groupuscule anti-libéral puisent à écrire sur des sujets comme l'islamisme au Moyen-Orient.

Les protecteurs de l'environnement: une menace?

GABRIEL GRÉGOIRE

Coalition Décontamination Mercier
Conseiller municipal de Sainte-Martine

Comme plusieurs citoyens au Québec j'ai été interrogé par les policiers Claude Brunet et Daniel Dubreuil de la Division des renseignements et de sécurité de la Sûreté du Québec.

Cet entretien faisait partie, comme dit le ministre Claude Ryan, d'une vaste opération de renseignements sur certains dossiers environnementaux jugés «potentiellement dangereux» au plan social et susceptibles de «susciter des actes criminels».

Cette enquête de la Sûreté du Québec est une suite logique de divers propos de personnalités qui se sont exprimées sur des citoyens, écologistes ou environnementalistes.

A titre d'exemple, citons celui de M. Pierre Grenier, président de Stablex qui affirmait dans une libre opinion: «La désinformation des écologistes radicaux risque d'écartier le Québec de l'industrie de la gestion de l'environnement et en définitive de paralyser ici tout développement économique.»

Ou encore celui de la compagnie Tricil dans son mémoire présenté à la Commission Charbonneau: «Nous ne croyons pas en effet qu'il soit opportun d'impliquer la population dans le processus des déchets dangereux; ce qui équivaudrait à ériger la paralysie en système...»

Même si on peut m'accuser de citer ces propos hors contexte je me demande si je suis vraiment un paralyseur de système, un fasciste, un champion de la désinformation sans réflexion critique?

Les gens ordinaires

Les protecteurs de l'environnement apparaissent comme des indésirables et même comme une menace pour la société. Pour ma part je considère les écologistes comme de véritables sentinelles, à la défense de leur milieu.

Souvent ils agissent auprès des médias à titre d'informateurs.

C'est là leur dernier recours car les vrais responsables de l'environnement, du moins ceux qui sont payés pour le protéger, n'ont pas toujours l'oreille attentive aux préoccupations des citoyens.

Le rôle des citoyens est primordial dans ce domaine de la protection de l'environnement et les experts ne constituent pas une panacée.

Comme le faisait remarquer M. André Beauchamp, ancien président du BAPE: «l'effet pervers de la surspécialité de notre société c'est qu'il y a des spécialistes pour tout mais qu'à la limite personne n'est responsable de rien.»

L'expert donne son avis, le décideur décide et le public est tenu à l'écart.

Hélas, cela n'est plus possible, dit-il, car le public veut savoir, parce qu'il est inquiet. On ne peut plus le rassurer en lui mentant ou en lui cachant les dossiers. Les décisions prises avec la participation du public sont meilleures que les décisions en vase clos prises par les experts et les décideurs, seuls à l'abri du public.

Les gens ordinaires... sont à leur niveau des experts en environnement.

Des alliés ou des profiteurs?

Dans le même sens, M. Jean-Pierre Chevènement déclarait dans le *Monde Diplomatique* de février 1992: «Je partage les interrogations des écologistes sur le développement actuel.»

Leur manque de confiance spontanée face à certains décideurs ou à certaines décisions me paraît plus légitime qu'hier: la puissance des grands intérêts est telle dans notre système, que tout effort de transparence me paraît bienvenu...»

J'ose prétendre que la majorité des groupes écologistes au Québec travaillent de façon rigoureuse et sérieuse avec pour seul objectif l'amélioration de leur environnement.

Ce sont des gens cultivés, éduqués et renseignés dont le discours est logique et structuré. On ne fait pas de l'environnement sur une base bénévole pour le seul plaisir de faire de la démagogie.

Il faut encourager le choc des idées pour que le meilleur de nous-mêmes triomphe. Même si par moment, j'en conviens, cela peut sembler irritant ou inutile, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit du moyen le plus sûr d'assurer un héritage de qualité à nos enfants.

M. Ryan, vous puisez dans les coffres de l'État, à même l'argent des contribuables pour faire surveiller par la SQ les groupes environnementaux; je vous dis que cet argent est mal dépensé...

N'avez-vous pas compris que nous travaillons pour vous, vos enfants et vos petits-enfants. En clair, nous sommes des alliés et non pas des profiteurs ou des ennemis.

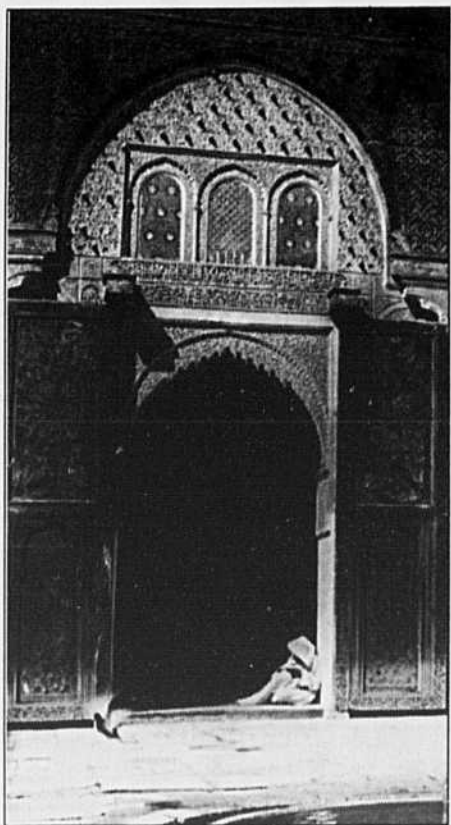
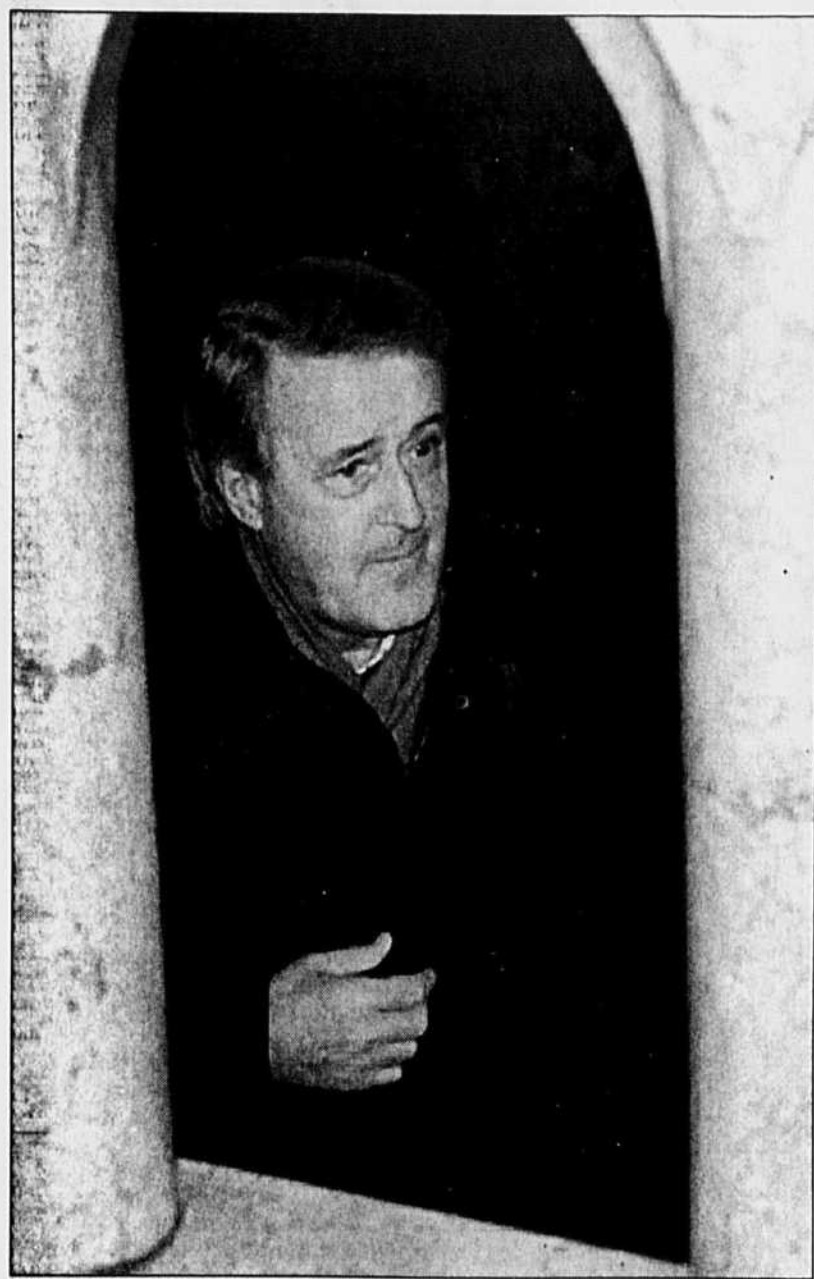


PHOTO OFFICE NAT. MAROCAIN DU TOURISME

L'ÉQUIPE DU DEVOIR
LA RÉDACTION JOURNALISTE: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veer; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Roland-Yves Carignan, Paule Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste) et à l'information politique: Jocelyn Coulon, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: José Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commentateur), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Gloria Taillon (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION: Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simonsen. LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS: Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Brian Mulroney à son arrivée au caucus conservateur, hier à Ottawa

MULRONEY

Mise en garde aux aspirants trop pressés

SUITE DE LA PAGE UNE

machine des aspirants au leadership au neutre», a affirmé le député bharrien Garth Turner au terme de la rencontre.

«Il y a toujours des sourds qui ne veulent pas entendre mais il est clair que le premier ministre ne part pas», confirme le député montréalais Jean-Marc Robitaille.

Selon des membres de son entourage, malgré l'intense débat médiatique entourant son avenir et les tractations de moins en moins discrètes des aspirants à sa succession, le premier ministre n'avait pas à faire de mise au point publique puisqu'il a déjà, à maintes reprises, manifesté sa volonté de mener ses troupes en campagne électorale plus tard cette année.

Ses conseillers soulignent que Brian Mulroney a actuellement plusieurs projets en chantier qui sont incompatibles avec une démission prochaine.

Le premier ministre ira sous peu à Washington rencontrer le président Clinton. Cette visite pourrait avoir lieu dès cette semaine, indique un porte-parole. Brian Mulroney aurait également l'intention de se rendre, plus tard cette année, en visite officielle en Russie.

Mais auparavant, la rentrée parlementaire d'aujourd'hui s'annonce fiévreuse alors que l'échéance électorale devient imminente.

En fin de semaine, les conservateurs ont pu constater qu'elle leur promet des débats chauds, y compris au sein de leurs propres rangs.

Parmi les débats chauds, il y aura le projet de loi C-105 sur la réforme de l'assurance-chômage. En fin de semaine, devant les réticences de plusieurs députés du Québec, le gou-

vernement a consenti à créer un comité du caucus pour étudier le projet.

Mais le ministre Bernard Valcourt a déjà indiqué que le bill serait, pour l'essentiel, maintenu sous sa forme actuelle. Sur la douzaine de députés conservateurs à qui le projet inspire des réticences, au moins quatre auraient encore fermement l'intention de voter contre.

Des amendements au code des droits de la personne pour protéger explicitement les gais contre la discrimination: plusieurs députés conservateurs s'opposent à ces changements qui appuient par contre le NPD et les libéraux.

Dans les circonstances, le gouvernement envisage un vote libre.

Le traité de libre-échange nord-américain: ce projet de loi promet de susciter aux Communes

une deuxième manche du débat de 1988 sur le projet original de libre-échange avec les États-Unis.

Le projet de loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques: ce bill controversé est à l'étude au Sénat où les libéraux lui font la guerre. Avant le vote final à la Chambre haute, Brian Mulroney verra vraisemblablement à combler une dizaine de places vacantes en nommant pour la première fois des sénateurs depuis le début de la TPS.

Mais malgré tout, la première journée de travaux parlementaires de 1993 se déroule sous le signe d'une certaine harmonie entre les trois principaux partis fédéraux.

Plus tard aujourd'hui, la Chambre des Communes adoptera en effet l'appui des conservateurs, des libéraux, du NPD et vraisemblablement du Bloc Québécois un amendement constitutionnel qui reconnaît l'égalité des communautés francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick.

SUITE DE LA PAGE UNE

Les co-présidents de la Conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, Cyrus Vance (ONU) et David Owen (CEE) ont décidé de saisir le secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'ONU du rejet, samedi, de leur plan de paix par les dirigeants musulmans et serbes de Bosnie. MM. Vance et Owen seront aujourd'hui à New York.

L'échec enregistré à Genève a ouvert la voie à de nouvelles mesures plus contraignantes du Conseil de sécurité pour tenter de faire pression sur les belligérants.

Le ministre allemand de la Défense, Volker Ruehe, s'est prononcé samedi sans ambiguïté à Davos pour la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes au gouvernement bosniaque à majorité musulmane en soulignant que «la parité des armes avait souvent permis de mettre fin aux conflits». Il a également appuyé la mise en oeuvre de mesures militaires pour faire respecter l'interdiction de survol du territoire bosniaque.

Les pays islamiques réclament depuis plusieurs mois la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes au gouvernement de Sarajevo, mais jusqu'ici les pays occidentaux et les hauts responsables de l'ONU n'y étaient pas favorables.

SERBIE La Russie hausse le ton

Depuis près de deux mois, les membres permanents occidentaux du Conseil agitent la menace d'une résolution autorisant qui permettrait aux forces aériennes alliées de faire respecter l'interdiction de survol.

Pour sa part, le secrétaire général de l'Alliance atlantique, M. Manfred Woerner, a déclaré hier à Davos que les forces aériennes de l'OTAN étaient «prêtes à faire respecter» cette interdiction «à condition qu'elles en reçoivent mandat de l'ONU». M. Woerner a estimé que l'une des raisons de l'échec des efforts diplomatiques pour résoudre la crise, venait du manque de mesures contraignantes pour imposer une solution.

Par ailleurs, lord Owen, coprésident de la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, a déclaré hier à Bruxelles qu'il espérait que les États-Unis, le Conseil de sécurité de l'ONU et les trois belligérants soutiendraient le compromis proposé à Genève pour le rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Lord Owen a déclaré devant des journalistes, à l'issue d'une rencontre à Bruxelles avec le président en exercice du Conseil des ministres de la CEE, le Danois Niels Helveg Petersen, que les co-présidents avaient déjà obtenu un soutien substantiel de la Fédération de Russie.

Les ministres des Douze, qui se réunissent aujourd'hui à Bruxelles, doivent débattre une nouvelle fois de la situation dans l'ex-Yougoslavie.

Lord Owen s'est félicité du soutien qu'il a obtenu depuis cinq mois de la part de la Communauté et de la diplomatie de chacun de ses États membres. Il a ajouté qu'il espérait le soutien de la nouvelle administration américaine du président Bill Clinton, ainsi que «la signature» par les trois parties du plan proposé à Genève sur la Bosnie.

Interrogé par les journalistes sur l'opportunité d'un recours à la force face à la recrudescence des combats, Lord Owen a répondu avec prudence: «Nous sommes très près de conclure un règlement de paix essentiel et global. Il est important de ne rien dire qui puisse encourager des gens qui aimeraient continuer à se battre. Malheureusement, il y a de tels gens dans les trois communautés, musulmane, croate et serbe.»

Lord Owen doit rencontrer aujourd'hui aux États-Unis le secrétaire d'État américain Warren Christopher, qui a mis récemment en doute l'efficacité du plan de Genève, estimant que le découpage en provinces de la Bosnie revenait à accepter la «purification ethnique» menée par la Serbie.

RÉFUGIÉS Ottawa accusé de gaspillage et d'ingérence

SUITE DE LA PAGE UNE

dont l'efficacité défraye régulièrement la chronique.

Dès le 16 juin dernier, le commissaire Ifejika s'est adressé au bureau du premier ministre pour le convaincre d'enquêter sur le CISR et d'apporter les correctifs nécessaires.

Selon lui, l'entière discrétion laissée aux gestionnaires du CISR dans l'évaluation du travail des commissaires, qui sont réputés indépendants, influencent dans les faits l'issue leurs décisions sur le sort des réfugiés. D'autant que les commissaires sont nommés par le bureau de M. Mulroney qui ne dédaigne à l'occasion quelques candidatures partisans, comme l'ont déjà souligné en 1989 divers rapports de presse.

«Les gestionnaires préfèrent les décisions négatives», affirme M. Ifejika en soulignant l'existence de statistiques tenues sur les décisions de chaque commissaire. Les gestionnaires ne se gênent pas pour critiquer vertement les commissaires qui rendent «trop de décisions positives», rapporte-t-il, tout en accreditant la thèse de quotas et d'objectifs dont la CISR a toujours nié l'existence.

Chose sûre, raconte-t-il, il n'est pas rare que les commissaires doivent justifier leurs décisions auprès de leurs supérieurs qui interviennent fréquemment pour exprimer leurs attentes à l'égard de tel ou tel réfugié sans égard aux faits contenus au dossier.

L'absence de politique rigoureuse d'évaluation et l'entière discrétion laissée aux gestionnaires dans leur recommandation de reconduire ou non le mandat des commissaires minent ainsi l'intégrité et l'indépendance de la commission, soutient

M. Ifejika.

En commission parlementaire l'an dernier, plusieurs juristes et organismes du milieu avaient d'ailleurs questionné l'intégrité du processus d'examen des cas par le CISR, dont d'autres critiquent par ailleurs le prétendu laxisme.

Le haut taux d'acceptation des réfugiés au Canada «n'est pas un argument adéquat lorsque la Commission est confrontée à des accusations de biais et d'interférence», commente M. Ifejika.

Originaire d'Afrique noire, le commissaire insiste sur le fait que «le racisme existe et prospère» au sein de la CISR.

Dans un document de 27 pages, il rapporte même plusieurs propos désobligeants de hauts fonctionnaires sur la nécessité «de renvoyer les bâtards chez eux».

En autres exemples de l'état d'esprit prévalant à la CISR, il cite ce commentaire lancé à un commissaire trop enclin à serrer la main des réfugiés: «Why are you shaking hands with those niggers?».

M. Ifejika soutient que la faible représentation des ethnies au sein de la CISR, le traitement particulier dont ils sont l'objet et la tendance des gestionnaires à ne pas reconduire les mandats des commissaires issus des minorités visibles traduisent une discrimination dont sont à la fois victimes commissaires et réfugiés originaires de certains pays.

Selon lui, il existe à la CISR une mentalité et une pratique contraires à la Charte des droits et libertés et aux déclarations publiques du président de la Commission, M. Gordon Fairweather, remplacé il y a quelques semaines par Mme Nurjehan Mawani.

Dès juin dernier, M. Ifejika se disait pleinement

conscient du «risque» que comportait sa démarche, mais affirmait «n'avoir plus d'autre choix que d'écrire directement» au cabinet. S'appuyant sur une foule de cas documentés sur ce qu'il a «vu et connu personnellement», le commissaire affirme encore aujourd'hui «sur l'honneur» n'avoir «aucun intérêt à diffamer quelqu'un». «Mon seul intérêt, dit-il, est de voir ces problèmes résolus ou corrigés» pour que «les valeurs chères aux Canadiens et notre réputation à l'étranger ne soient pas ternies».

Le 10 septembre dernier, le commissaire a reçu du Conseil privé une fin de non-recevoir s'appuyant sur la nécessité de préserver «l'indépendance, l'intégrité et la réputation» de la commission de toute intervention politique. Tirant ses conclusions, il ne lui restait qu'à présenter sa démission le 19 novembre dernier.

Encore aujourd'hui, l'ex-commissaire réaffirme que ses révélations ne constituent que «la pointe de l'iceberg». Selon lui, la position du bureau de M. Mulroney «contredit les expériences passées de la commission avec le cabinet». Ils ont «choisi d'assumer la responsabilité que mes allégations ne soient pas objectivement examinées».

«Il y a gaspillage et mauvaise gestion, renchérit-il. Et depuis (qu'il a écrit au cabinet), les gestionnaires sont devenus plus arrogants, insensibles et indifférents: ils ont l'assurance et la protection d'Ottawa pour continuer.»

À lire demain: des commissaires québécois mettent en doute l'intégrité de la CISR

SANTÉ

La tentation du ticket modérateur

SUITE DE LA PAGE UNE

premiers mois. Ce ticket s'applique tout autant aux coûts des services hospitaliers.

Dans la liste, le Danemark, l'Espagne, l'Allemagne, la Grèce, les Pays-Bas et le Royaume-Uni n'exigent rien de l'usager pour les services médicaux.

La gratuité s'applique au Danemark et en Espagne à condition que l'usager ait recours aux médecins de pratique publique ou désignés par le régime d'assurance. La même condition s'applique en France et en Belgique, même si l'usager paie 25% des coûts.

Pour les services hospitaliers (séjours à l'hôpital), les tarifs imposés un peu partout sont calculés dans la plupart des endroits par taux fixe, par jour.

La Belgique, par exemple, demande 8\$ par jour à un usager moyen, plus 25% des coûts des analyses de laboratoire et la radiologie ainsi qu'une contribution pour les médicaments. Les veuves, les orphelins et les pensionnés à faible revenu paient 3\$ au lieu de 8\$ par jour.

La France demande 6\$ par jour, avec un maximum de 184\$ par année. Les femmes enceintes ne paient rien, ni les nouveau-nés prématurés.

En Irlande, les tarifs changent selon le revenu. Les gens à faible revenu ne paient rien. Ceux à moyen et haut revenu paient 19\$ par jour avec un maximum de 191\$ par an. Les gens à moyen revenu ne paient pas pour un accouchement tandis que ceux qui ont un revenu élevé doivent le faire.

Le système italien est plus sophistiqué. 10\$ par jour, avec un maximum de 100\$ par hospitalisation et de 200\$ par an. À quoi on ajoute 40% des coûts des analyses de laboratoire, radiologie et échographie en clinique externe. Des maxima sont prévus dans chaque cas.

Aux Pays-Bas, les services demeurent gratuits pour ceux qui gagnent moins de 32 000\$ par an (en 1990), ce qui représente 70% de la population.

En Suède, on demande 9\$ par jour à tous. L'Australie, le Danemark, la Grèce, le Royaume-Uni et la Suisse n'exigent aucune contribution de l'usager pour les services hospitaliers.

Donnons-leur... juste un peu!



Pouvez-vous imaginer qu'au moment même où vous lisez ces lignes, il y a des centaines de personnes qui meurent de faim un peu partout dans le monde... Juste en Somalie, c'est plus de 400 morts par jour.

Ne pensez-vous pas qu'on pourrait les aider... juste un peu!

----- Découpez et donnez... juste un peu! -----

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ APP. _____

VILLE _____ PROVINCE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (____) (____) (____)

VOTRE DON: 15\$ 25\$ AUTRE MONTANT: _____

Prérez d'émettre votre chèque ou mandat à l'ordre de OXFAM-QUÉBEC.

DON PAR CARTE DE CRÉDIT: VISA MASTER CARD VISA OXFAM

NUMÉRO DE LA CARTE _____ DATE D'ÉCHÉANCE _____

NOM ET PRÉNOM DU DÉTENTEUR _____

SIGNATURE DU DÉTENTEUR _____

Dons par carte de crédit acceptés par téléphone. Montréal (514) 866-1773

Un reçu d'impôt peut être émis pour les dons de 15\$ et plus. Le nom inscrit sur ce coupon sera celui utilisé pour l'émission de ce reçu. MERCI.

N° d'enregistrement: 0419556 03 08

OXFAM-QUÉBEC 169, rue Saint-Paul Est
Montréal (Québec) H2Y 1G8

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement *

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	<input type="checkbox"/> 55,76\$ (7,51\$)	<input type="checkbox"/> 42,18\$ (5,68\$)	<input type="checkbox"/> 18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	<input type="checkbox"/> 103,66\$ (13,96\$)	<input type="checkbox"/> 79,74\$ (10,74\$)	<input type="checkbox"/> 36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	<input type="checkbox"/> 196,45\$ (26,45\$)	<input type="checkbox"/> 147,23\$ (19,82\$)	<input type="checkbox"/> 66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement

- Chèque ou mandat poste
 Mastercard Visa American Express

No de carte: _____

Expiration: _____ Signature: _____

Facturez-moi

* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: _____

Adresse: _____ App.: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Tél. (dom.) _____ Tél. (bur.) _____

Indications pour la livraison: _____

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

Service à la clientèle,
2050, rue de Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:
Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559